

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 23 janvier 2020. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA du 23 janvier 2020, Lausanne, Suisse

La réunion a débuté à 10h30.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT a accueilli chaleureusement l'hôte de la réunion du Comité exécutif de l'AMA, M. Thomas Bach, président du CIO, qui a souhaité s'adresser aux membres.

M. BACH a accueilli chaleureusement les membres au CIO et en particulier à la Maison olympique. C'était une réunion symbolique pour le Comité exécutif car c'était la première qui se tenait sous la direction du nouveau président et vice-président de l'AMA, mais il était aussi hautement symbolique qu'elle se déroule à la Maison olympique du CIO. C'était un symbole de la détermination d'avoir une grande et étroite coopération pour atteindre l'objectif commun : protéger les athlètes propres et lutter contre le dopage dans le sport. Les membres devraient profiter de ce nouveau départ. Un poète allemand a dit que chaque nouveau départ avait une certaine magie. Il a invité les membres à voir s'ils pouvaient faire de ce nouveau départ une magie et faire avancer la coopération. Pour ce faire, il pense qu'il est nécessaire de tirer les leçons du passé et, en analysant la situation, ce qu'ils devraient apprendre, c'est qu'ils devraient avoir des échanges plus étroits et meilleurs entre les parties prenantes de l'AMA. D'une certaine manière, non seulement les deux groupes de parties prenantes sont impliqués, mais aussi les différentes Comités et tout le monde à l'AMA, afin que les parties prenantes en apprennent davantage sur le fonctionnement de l'AMA elle-même et qu'elles apprennent aussi, entre elles, à mieux se connaître et à mieux comprendre leurs approches et leurs contextes respectifs, car ce n'est qu'alors qu'il sera possible de parvenir réellement à la coopération de confiance et qu'il sera possible de prendre des mesures qui seront applicables et qui atteindront réellement l'objectif et feront avancer l'AMA dans la lutte contre le dopage dans le sport.

Il y a une autre leçon, de son point de vue, qu'il a exprimée à l'occasion de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Katowice : il pense qu'il faut mettre davantage l'accent sur l'entourage des athlètes. Il existe actuellement un système très sophistiqué en ce qui concerne les athlètes. L'AMA a fait de grands progrès dans le passé avec les programmes de réanalyse à long terme et les nouvelles méthodes de contrôle, qui seront appliquées très bientôt, espérons-le, avec les progrès de la recherche, etc. mais il faut aussi se rendre compte que, à la base de tous les grands problèmes auxquels l'AMA est confrontée, ce ne sont pas vraiment les athlètes, c'est l'entourage. Que l'on regarde la Russie, la Thaïlande, le Nike Oregon ou le Kenya, il y a toujours l'entourage au centre. Il peut remonter à de nombreuses années. C'était toujours la même chose : le dopage n'était pas le fait des athlètes eux-mêmes ; il se produisait dans des cellules plus ou moins secrètes, qui étaient gérées ou orchestrées par des personnes, malheureusement même des médecins et des gouvernements, et la prochaine fois, ce pourrait être un entraîneur. Les situations peuvent être très différentes, mais elles ont toutes en commun le fait qu'un système se construit autour d'un ou plusieurs athlètes et, bien que l'AMA veuille essayer d'éradiquer le dopage (ce qu'elle ne pourra pas faire), il faut aussi être réaliste : tant que les humains seront en compétition, il y aura toujours des gens qui essaieront de tricher. On pourrait demander à tous les gouvernements du monde d'avoir des lois contre les détournements de fonds ou l'évasion fiscale, mais cela n'a pas aidé au cours des siècles ; malheureusement, il faut accepter cette réalité humaine aussi dans le sport. Cependant, si l'AMA voulait prévenir et s'attaquer à la racine de ce mal, il était absolument nécessaire de se concentrer sur l'entourage. C'est l'une des raisons pour lesquelles le CIO a offert 10 millions de dollars supplémentaires, en particulier pour les enquêtes, et il en profite pour féliciter à nouveau l'AMA et l'unité d'enquête pour ce qu'elles ont déjà accompli. Le CIO

est donc prêt à apporter cette autre contribution, mais elle devrait alors être basée sur un plan sur la manière de mieux relever le défi de l'entourage des athlètes.

Il a estimé qu'il était nécessaire de tirer les leçons du passé, d'examiner les procédures pour voir dans quels domaines elles pourraient être rendues encore plus efficaces et rationalisées, afin de pouvoir traiter les problèmes plus rapidement et efficacement, pour éviter de longues périodes d'incertitude, de confusion et de discussion. C'est pourquoi, en ce qui concerne la procédure actuellement en place concernant la Russie, la seule intention du CIO est d'avoir une décision le plus rapidement possible et d'avoir une sanction applicable qui ne laisse aucune place à une quelconque interprétation car, si c'était le cas, il y aurait davantage de cas de TAS et ceux-ci s'éterniseraient et toute crédibilité serait perdue de part et d'autre. C'était le seul but de l'intervention du CIO devant le TAS. Il ne s'agissait pas des sanctions en tant que telles, mais plutôt d'accélérer la procédure et de s'assurer qu'elle serait applicable et, pour autant qu'il le sache, il y avait la même intention de la part des FI intervenant dans le cas du TAS.

Une autre question dont on pourrait tirer de bonnes conclusions est la création de l'Autorité de contrôle indépendante (ACI). Il savait que certaines personnes avaient des inquiétudes, que des rumeurs avaient été répandues et que des idées folles avaient été avancées selon lesquelles la création de l'ACI serait une sorte de prise de contrôle inamicale de l'AMA. Il a déclaré très clairement que cela n'avait pas de sens et que l'ACI avait été créée pour assurer une plus grande indépendance en matière de contrôle et de gestion des contrôles et pour soutenir l'AMA et l'application du Code de l'AMA, qui réclamait également plus d'indépendance. Il a donc espéré que cela était devenu clair pour tout le monde et que, sur cette base, la coopération entre l'ACI et l'AMA serait fructueuse et confiante de part et d'autre afin de pouvoir aborder les problèmes et ne pas être distrait par des rumeurs.

Il ne pouvait offrir que ce qu'il avait offert à Katowice : se donner la main et travailler ensemble au sein du Comité exécutif et de l'AMA, car tout le monde partageait le même objectif, qui était à nouveau de protéger les athlètes propres de toutes leurs capacités et de lutter contre le dopage dans le sport et de prévenir le dopage autant que possible. L'une des mesures préventives doit être de sanctionner le plus sévèrement possible les tricheurs et, a-t-il insisté une fois de plus, l'entourage et ceux qui orchestrent réellement de tels systèmes.

Il a donc souhaité aux membres du Comité exécutif tout le succès possible et a espéré qu'ils seraient inspirés par l'atmosphère de la Maison olympique pendant leurs délibérations et que, dans quelques années, voire dans quelques mois, il serait possible de considérer cette réunion comme le véritable début d'un nouveau départ, et il espère que ce nouveau départ sera lui aussi magique. Il a souhaité la bienvenue aux membres du CIO et a laissé au nouveau président de l'AMA le soin de les guider dans l'exécution de l'ordre du jour.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Bach pour son discours, son attitude et son incroyable hospitalité. Il se réjouit à l'idée de coopérer avec lui et de travailler main dans la main.

Comme il s'agissait de la première réunion de la nouvelle année, il a souhaité tout le succès possible aux membres et à leurs familles et a espéré que ce serait une bonne année pour l'environnement sportif et la communauté antidopage et que tout le monde travaillerait fort pour éradiquer le dopage et renforcer le système et la communauté antidopage.

Il a transmis ses meilleurs vœux à l'honorable vice-président, qui fêtera bientôt la nouvelle année en Chine, ainsi qu'à sa famille et à sa nation.

Il a présenté et accueilli les nouveaux membres : M. Kersch du Luxembourg, représentant de l'Europe. Étant le prédécesseur de M. Kersch, il se croise les doigts pour lui, car il comprend combien il est parfois difficile de présenter le mandat du CAHAMA. Il souhaite la bienvenue à M. Lalovic, membre du Conseil de fondation qui est maintenant membre du Comité exécutif et qui représente l'AGFIS ; et à M. De Vos, représentant l'ASOIF, anciennement AGFIS ; et il présente les députés, M. Godkin, représentant M. Colbeck ; M. Díaz, représentant le CADE ; et M. Shepande, représentant Mme El Fadil de l'Union africaine.

Les membres suivants (y compris les députés désignés) qui ont participé à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang, vice-présidente de l'AMA ; Professeur Ugur Erdener, Président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; Vice-président du CIO, Président de World Archery; M. Jiri Kejval, Président, Comité national Olympique, République Tchèque; M. Ingmar De Vos, Membre exécutif, Conseil GAISF, Membre du CIO, Président, FEI; Mme Danka Barteková, Membre du CIO et Membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Machacha Shepande, représentant Mme Amira El Fadil, Commissaire, Affaires sociales, Union Africaine, Soudan; M. Díaz, représentant Mme Andrea Sotomayor, Présidente, CADE, Équateur; M. Kameoka Yoshitami, Ministre d'État de l'éducation, culture, sports, science et technologie, Japon; M. Dan Kersch, Ministre des sports, Grand-Duché de Luxembourg ; M. Godkin, représentant M. Richard Colbeck, Ministre de la jeunesse et des sports, Australie.

Le président du Comité permanent suivant (qui n'est pas également membres du Comité exécutif) a participé à la réunion : M. Jonathan Taylor, Président du Comité de révision de la conformité de l'AMA; Associé, Partner, Bird & Bird LLP.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont participé à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; M. René Bouchard, directeur des relations avec les gouvernements, AMA ; M. Frédéric Donzé, directeur des opérations, AMA ; M. Sébastien Gillot, directeur du Bureau européen et des relations avec les fédérations internationales, AMA ; et M. Rafal Piechota, directeur du Bureau du président, AMA.

Les observateurs et présentateurs suivants ont signé la liste des présences : Diane Smith-Gander (présidente du Comité des nominations inaugural) ; David Dellea (PwC, présentant le Plan stratégique) ; Darren Mullaly, Okabe Wataru, Sergey Khrychikov, Kumekawa Hirokazu, Fujie Yoko, Asakawa Shin, Alexandre Husting, Andrew Ryan, James Carr, Richard Budgett et Hannah Grossenbacher.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si un membre avait un conflit d'intérêts en rapport avec l'un des points de l'ordre du jour abrégé. En l'absence de toute déclaration, il poursuit.

2. Procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 à Lausanne

LE PRÉSIDENT déclare que le procès-verbal de la réunion tenue à Lausanne le 9 décembre 2019 a été distribué aux membres et leur demande de l'approuver. Le procès-verbal de la réunion tenue à Katowice sera diffusé dans les semaines à venir, pour être approuvé en mai 2020.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que l'Europe avait envoyé une correction au procès-verbal qui n'était qu'une faute de frappe sur une référence de paragraphe et qui a été notée.

M. GODKIN a déclaré qu'il avait informé la direction d'un changement nécessaire concernant l'orthographe de Devonport.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 23 septembre 2019 est approuvé.

3. Rapport du directeur général

Après avoir souhaité aux membres une bonne année, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a plaisanté en disant qu'avec un sprinter comme président, son rapport serait bien sûr beaucoup plus court. Dans un souci d'efficacité, il a proposé que toute discussion sur la Russie soit menée sous le point 6.1 lors de l'examen du rapport du Comité de la révision de la conformité et de la Russie.

En ce qui concerne le financement supplémentaire mentionné quelques minutes plus tôt par le président du CIO et pour lequel l'AMA est très reconnaissante, l'un des sujets d'intérêt pour le Mouvement sportif est l'entourage des athlètes ; cependant, l'AMA a été clairement informée qu'elle devait obtenir des éclaircissements de la part du Département des renseignements et des enquêtes

avant de s'engager dans le financement de contrepartie du CIO, et il a donc demandé au Mouvement sportif de lui indiquer ce qu'il souhaitait pour s'engager dans ce financement supplémentaire. Il a compris que la composante "entourage" était déjà au centre du travail de l'AMA, mais le Mouvement sportif attendait-il du Département du renseignement et des enquêtes qu'il produise un plan en mai ? Il a demandé une idée plus claire afin de pouvoir se préparer.

En ce qui concerne le point 3 de son rapport sur la Fédération internationale des arts martiaux mixtes (IMMAF), la question était de savoir comment mettre en place un processus permettant d'accepter de nouveaux signataires du Code. Il y a eu des discussions fructueuses entre le Mouvement sportif et les gouvernements pour faire avancer une politique à ce sujet ; malheureusement, une conclusion n'a pas encore été atteinte, ce qui signifie que l'AMA s'est retrouvée devant un tribunal la semaine précédente pour une audience préliminaire avec l'IMMAF. Il espère vraiment qu'il sera possible de conclure les travaux le plus rapidement possible car, comme il l'a dit précédemment, il est dans l'intérêt commun de parvenir à une solution qui satisfasse tout le monde plutôt que d'avoir une décision de justice leur disant ce qu'ils doivent faire. Il encourage donc le Mouvement sportif et les gouvernements à trouver une solution qui soit acceptable pour tous et à mettre le dossier de l'IMMAF derrière eux.

En ce qui concerne la Fédération internationale d'haltérophilie (IWF), il n'a pas pu ajouter grand-chose à ce qui figurait dans son rapport. Différentes questions ont été soulevées par une émission de télévision en Allemagne, une enquête est en cours sur une allégation de corruption dans la lutte contre le dopage, il y a d'autres allégations qui ne concernent pas la lutte contre le dopage et que l'AMA n'examine pas, et il y a également une allégation concernant un cas spécifique d'un athlète et une situation potentielle en Thaïlande, et qui est traitée principalement par l'ACI, qui est en charge du programme de contrôle pour l'IWF. L'AMA est en liaison avec l'ACI à ce sujet. Il n'a actuellement aucune information supplémentaire du Département des renseignements et des enquêtes. Le travail est en cours. L'AMA doit examiner les preuves réelles et, une fois le rapport complet établi, il sera bien sûr transmis au Comité exécutif, mais il n'y a pas de calendrier à ce stade du processus.

Enfin, il a fait une remarque concernant l'ACI. Pour information, il souhaite indiquer que l'AMA a d'excellentes relations de travail avec l'ACI et cela ne fait aucun doute. Deux semaines auparavant, il y a eu une réunion entre l'AMA et l'ACI. D'un point de vue opérationnel, les deux organisations collaborent très étroitement, et l'AMA n'a absolument aucun problème. Les problèmes techniques étaient en cours de résolution lorsqu'ils sont apparus, et les deux organisations ont cherché à bien coopérer en matière de contrôles, d'enquêtes et dans d'autres domaines d'activité. Il est évident que l'ACI était responsable du groupe de travail chargé des contrôles avant les Jeux, qui aurait un rôle important à jouer d'ici les Jeux olympiques de Tokyo. L'ACI serait l'organisme chargé de veiller à ce que tous les athlètes soient correctement contrôlés avant les Jeux olympiques, et l'AMA travaillait en étroite collaboration avec l'ACI pour s'assurer que les problèmes informatiques, par exemple, soient résolus. Pour information, il a estimé que la relation de travail était bonne.

LE PRÉSIDENT a fait remarquer que ce rapport du Directeur général avait été le plus rapide de l'histoire.

M. KEJVAL a fait référence à la discussion précédente sur le projet Nike Oregon et à la préoccupation selon laquelle il n'y avait pas d'athlètes dans ce cas. Pendant ce temps, des confirmations avaient été formulées par les médias et l'ONAD britannique. Serait-il possible d'obtenir le rapport détaillé ?

En ce qui concerne le financement supplémentaire, PROF. ERDENER a remercié le gouvernement chinois pour son engagement. Le président du CIO a également mentionné quelque chose à ce sujet. Il souhaite dire quelques mots sur les contributions aux enquêtes en particulier. L'engagement du CIO a été pris sur la base d'une discussion stratégique sur la manière de renforcer les activités de renseignement et d'enquête de l'AMA. En collaboration avec les autorités publiques, un Plan stratégique pourrait être élaboré en relation avec cet important aspect et la question pourrait également être abordée dans le Plan stratégique général, mais il devrait y avoir une bonne stratégie sur la manière de renforcer les activités de renseignement et d'enquête de l'AMA avec le soutien de quelques fonds supplémentaires.

Le Directeur général ayant évoqué le problème de la Fédération internationale d'haltérophilie, il pourrait fournir quelques informations à ce sujet. Après avoir vu le programme à la télévision, en ce qui concerne la supervision de la conformité au Code, le Mouvement olympique soutient pleinement l'AMA et a pleinement confiance dans le travail effectué à l'AMA. Le responsable de l'éthique et de la conformité du CIO a demandé certains documents au diffuseur allemand pour mener à bien une procédure interne, et un autre élément important est que la commission disciplinaire du CIO, présidée par M. Oswald, membre du Comité exécutif du CIO, a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires à ce sujet, notamment en ce qui concerne l'athlète thaïlandais qui a remporté la médaille de bronze à Londres. Un processus interne très solide est toujours en cours au CIO.

MME YANG a déclaré qu'elle était très heureuse de voir le point sur l'entourage soulevé et la question de savoir comment commencer à travailler sur cette question. Elle a suggéré de commencer par des critères pour comprendre les responsabilités de l'entourage et aussi, pour l'avenir, s'il y avait deux ou trois cas d'une équipe, par exemple, impliquant les médecins et l'entourage de l'équipe, de déterminer quelle action il faudrait mener. Elle n'est pas sûre que les membres comprennent ce qu'elle veut dire, mais elle soutient définitivement l'idée et pense que l'AMA devrait commencer à travailler sur les critères d'entourage afin d'identifier et de commencer à enquêter pour l'avenir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré à M. Kejval que, en ce qui concerne le projet Nike Oregon, l'AMA était en train d'examiner le dossier reçu. Il s'agit d'un très gros dossier, et l'AMA analyse les mesures prises et leur justification. C'est en cours. Ce qui s'est passé récemment dans les médias est le résultat d'une interview avec le président de l'UKAD. Il ne sait pas exactement quelles questions ont été posées au président, mais il peut dire à M. Kejval que, du point de vue de l'AMA, l'Agence n'a jamais rien demandé à l'UKAD. Elle n'a pas demandé d'échantillons et ainsi de suite parce qu'elle n'en était pas encore à ce stade. Cela pourrait venir plus tard, mais ce n'est pas le cas pour l'instant, donc toute la discussion médiatique a été générée à partir de rien ou n'a pas été basée sur des faits. L'UKAD a fait une déclaration la veille, précisant qu'aucune demande d'échantillons n'avait été reçue de l'AMA. Il a dit qu'il pensait que le président de l'UKAD avait probablement été pris par surprise par un journaliste plus que tout autre chose. Il était presque sûr que, s'il y avait une raison de demander les échantillons, l'AMA aurait une discussion coopérative avec l'UKAD en temps voulu, mais l'AMA n'en était pas encore à ce stade.

Il a remercié le Professeur Erdener pour ses remarques. Concernant le financement, l'idée, s'il a bien compris, était d'avoir un groupe de travail pour avoir une stratégie pour le département de renseignement et d'enquêtes. Le département de renseignement et d'enquêtes a un plan opérationnel et stratégique, il propose donc d'avoir une discussion hors ligne avec le Mouvement olympique pour voir comment produire quelque chose de significatif, mais (et il répond aussi à ce que Mme Yang a dit) l'entourage est déjà au centre des préoccupations de l'AMA. Le problème de l'entourage est qu'il ne peut être réglé que par une bonne coopération entre le Mouvement sportif et les gouvernements, car l'entourage est le plus souvent en dehors de la juridiction du sport. C'est pourquoi les liens avec les organes chargés de faire respecter la loi sont extrêmement importants, tout comme le fait d'encourager les gouvernements à mettre en place une législation appropriée. Il y a donc plusieurs niveaux : les règles du sport, le Code, la législation et les organes chargés de faire respecter la loi, et ensuite la question de s'assurer que tout fonctionne ensemble. L'AMA a reçu beaucoup d'informations concernant l'entourage par le biais de SpeakUp !, son programme de dénonciation. Il pensait que la majorité des informations étaient liées à l'entourage et a ensuite fait l'objet d'un suivi. Il est clair que si l'AMA disposait de ressources supplémentaires pour les enquêtes, elle pourrait traiter davantage d'informations qu'elle reçoit via SpeakUp ! mais cela serait discuté séparément.

Il a ajouté une chose sur l'haltérophilie. Il savait qu'un processus avait été lancé et qu'il y avait eu une interaction avec la Commission d'éthique du CIO. En termes de contrôle, l'AMA avait effectué un audit de la Fédération internationale d'haltérophilie l'été précédent. Il est évident qu'à ce moment-là, l'ACI avait pris en charge le programme de contrôles et que les auditeurs avaient été satisfaits du programme mis en place. L'audit a porté sur le programme actuel et non sur ce qui s'est passé dans le passé. Pour l'instant, l'AMA est satisfaite du niveau des contrôles effectués en haltérophilie. Il est évident que tout se passe conformément aux règles lorsque les contrôles ont lieu, mais il n'a aucune raison de

croire que ce n'est pas le cas, d'autant plus que l'ACI effectue les contrôles. Les allégations concernant le passé et la corruption potentielle font l'objet d'une enquête, comme il l'a dit.

D É C I S I O N

Le rapport du Directeur général est noté.

4. Plan stratégique 2020-2024

LE PRÉSIDENT a invité M. Dellea de PricewaterhouseCoopers à faire une présentation et à répondre aux questions.

M. DELLEA note que les membres ont reçu le Plan stratégique pour 2020-2024 dans leurs dossiers, il leur donnera donc un aperçu du chemin parcouru avec la direction de l'AMA pour préparer le plan afin de donner un aperçu plus large du processus.

Le voyage avait été considéré comme l'ascension d'une montagne. Au tout début, il avait été jugé extrêmement important de s'engager à un large niveau pour comprendre la situation actuelle de l'AMA, et cela avait été fait d'un point de vue extérieur (lui et son collègue M. Melétiadis avaient interrogé un grand nombre de personnes, dont beaucoup se trouvaient dans cette salle) ainsi que d'un point de vue intérieur (un certain temps avait été passé avec la direction pour bien comprendre l'évaluation interne des performances et les principaux défis du développement). Beaucoup de temps a ensuite été passé avec la direction de l'AMA dans des ateliers pour essayer de comprendre qui était l'AMA. C'était une question très fondamentale à poser à une organisation qui subissait manifestement une pression énorme et était souvent tirée dans toutes sortes de directions. Il fallait donc comprendre très clairement l'identité et l'ADN de l'AMA afin d'investir dans des domaines qui auraient un impact. Le troisième point d'attention était vraiment de savoir sur quoi l'organisation devait se concentrer et quelles étaient les véritables priorités pour les quatre ou cinq années à venir. Ensuite, un premier niveau a été établi pour comprendre comment y parvenir, les initiatives concrètes qui doivent être prises et comment les mesurer, ce qui a permis de définir un niveau de compréhension commun à l'ensemble de l'organisation et, pour les parties prenantes extérieures à l'organisation, la direction claire à suivre. Ce n'était pas la seule couche nécessaire. Il y avait évidemment un plan de mise en œuvre et un plan opérationnel à développer pour que les priorités et les initiatives se répandent et soient plus détaillées.

Dans le cadre de l'évaluation, quelque 158 questions clés ont été identifiées comme des choses qui ont été considérées comme fonctionnant bien et où il y a des défis, résultant également des questions sur les tendances examinées, ainsi que du nombre d'attentes exprimées par beaucoup en termes d'avenir. Ces questions ont été réduites à une vingtaine de points essentiels, qu'il exposera plus tard dans sa présentation. Il a également été nécessaire de priver un certain nombre de questions considérées comme potentiellement distrayantes ou ne permettant pas d'avoir un impact fort. Six priorités stratégiques ont été examinées, puis 36 initiatives clés ont été identifiées, fixant le noyau. Ensuite, les travaux ont commencé par l'examen de plus de 100 plans d'action concrets s'inscrivant dans chacune des initiatives. L'objectif final est de s'assurer qu'il existe un lien clair entre les plans d'action et les questions clés que les actions doivent finalement traiter.

Il a donné un aperçu de certaines des évaluations. En commençant par les points forts de l'organisation, un point clé qui est clairement ressorti est le fait qu'il y a un respect et un soutien incontestables pour l'AMA en tant qu'organisme antidopage mondial ultime. Le deuxième point qui est ressorti de toutes les discussions a été le respect et la reconnaissance du dévouement du personnel de l'AMA. Il ne pense pas qu'il y ait eu une seule personne qui n'ait pas mentionné ce point, qui, selon lui, doit être souligné. Un troisième point, qui est également extrêmement important, est la réalisation en termes de création de règles et de règlements harmonisés, le Code, et les réactions ont été claires : il n'y a pas vraiment d'autre organisation internationale qui ait atteint des normes internationales au niveau mondial dans un délai aussi court. C'est une grande réussite et il faut le reconnaître.

L'impact du renforcement des capacités au niveau mondial augmente de jour en jour, bien qu'avec des difficultés, et c'est quelque chose qui a été reconnu comme une force. Si l'on considère en particulier le passé récent, l'impact que les renseignements et les enquêtes ont eu en termes de renforcement de l'autorité de l'AMA en matière de conformité a donné du mordant à l'organisation. Ensuite, il est clair

que le soutien continu des gouvernements et du CIO en matière de financement est une force.

C'était là une des forces, mais il y avait aussi un certain nombre de faiblesses. Ce qui est apparu clairement (et j'espère que le Plan stratégique aidera à le résoudre), c'est la proactivité limitée : en substance, le défi de l'organisation est d'être tirée dans toutes sortes de directions et de fonctionner naturellement sur une base réactive. C'était une position difficile pour mener la lutte contre le dopage dans le sport.

Le deuxième point qui est ressorti de nombreuses discussions est le manque d'unité et de coopération entre les parties prenantes, une sorte de manque de confiance généralisé, et il y a eu un certain nombre de conversations avec de nombreuses personnes dans la salle sur ce point, qui est absolument essentiel. Ce n'est que par l'unité et la coopération que la lutte contre le dopage dans le sport pourra progresser. Un certain nombre de personnes ont évoqué un manque potentiel d'indépendance en matière de gouvernance et de prise de décision. Ce n'est pas quelque chose qui a été entendu de manière cohérente, mais cela a été mentionné.

Il est clair que la communication a été considérée comme un point faible et que l'expérience des athlètes en matière de lutte contre le dopage n'a pas été définie de manière proactive. Il faut une approche holistique pour définir l'expérience des athlètes en matière de lutte contre le dopage.

Enfin et surtout, les ressources limitées dont disposait l'AMA pour la quantité de travail et la mission qu'elle devait accomplir étaient considérées comme une faiblesse.

Il y avait également des opportunités et des menaces, et l'une des plus grandes opportunités tournait autour de la capacité à accroître l'impact des programmes par la décentralisation et la mise en œuvre locale, ce qui signifiait avoir un plus grand pouvoir de levier dans toutes les actions que l'organisation prenait.

La recherche scientifique est extrêmement importante : il faut montrer un meilleur impact et le communiquer clairement afin que tout le monde comprenne l'agenda et les domaines dans lesquels la recherche a un impact. Il s'agissait d'intégrer davantage de données dans la prise de décision et d'avoir un lien clair pour justifier les actions, et d'avoir la possibilité d'engager et d'exploiter les athlètes de manière plus efficace et plus affirmée par rapport à l'agenda de l'organisation. Enfin et surtout, il est important de susciter une prise de conscience positive grâce à un contenu engageant, ce qui renvoie à la question de la communication.

L'une des menaces les plus souvent évoquées est la complexité croissante et l'évolution potentielle vers la bureaucratie. Il s'agit d'une menace très sérieuse qui doit être traitée et l'organisation s'est clairement engagée à essayer d'y faire face de manière proactive. De nouveaux cas de dopage systématique sont apparus, et ils représentent une menace claire car ils ont ébranlé l'organisation à son cœur ; bien que, comme on l'a vu dans le passé, ils peuvent aussi renforcer l'organisation si la réaction est la bonne.

Il faut s'attaquer aux nouvelles formes et méthodes de dopage. Un autre grand risque était l'extension potentielle du champ d'action de l'AMA. C'est un point important : comme mentionné précédemment, l'organisation risque d'être entraînée dans différentes directions et l'extension du champ d'action pourrait constituer un risque important car elle empêcherait l'AMA de concentrer ses ressources limitées sur ce qui compte vraiment.

Les coûts des litiges représentaient une menace importante, très difficile à gérer. L'appétit pour les litiges sur le marché était de plus en plus grand, et cela avait évidemment une implication en termes de coûts et d'efforts. Enfin et surtout, il fallait également faire face à la menace de l'augmentation des coûts des tests et de la mise en conformité. Il a donné aux membres un aperçu de l'autoréflexion menée par l'organisation dans le cadre du processus, qui a été sincère et assez approfondie.

Le processus avait inclus un examen de la mission, de la vision et des valeurs de l'organisation. Aucun changement significatif n'a été apporté, ce qui montre que la vision initiale de l'organisation est

toujours pertinente et affirmée. Il s'agit donc de diriger un mouvement mondial de collaboration pour un sport sans dopage, afin de s'assurer que les athlètes puissent participer à un environnement sportif sans dopage. Cette vision est restée à peu près la même que par le passé. Il y a eu de légers ajustements des valeurs, mais l'AMA travaille selon plus ou moins les mêmes principes que par le passé. La plus grande différence a été la réflexion sur qui est vraiment l'AMA et quelle est sa position stratégique. Un certain nombre d'options ont été envisagées dans les ateliers qui ont été organisés, et on a tenté de définir ce que l'on entend par le fait que l'AMA est à la tête d'un mouvement mondial de collaboration pour un sport sans dopage. L'AMA est-elle seulement un régulateur, qui élabore des politiques, des règles et contrôle leur mise en œuvre, ou est-elle un acteur complet, quelqu'un qui intervient quand il le faut et qui est en mesure d'avoir un impact ? Ou bien l'AMA était-elle une organisation qui exerçait un effet de levier, un facilitateur ? Chaque heure d'effort et chaque dollar investi devait avoir un effet de levier pour permettre à d'autres organisations de multiplier cet effet. Ou bien l'AMA était-elle un fournisseur de solutions, en d'autres termes, quelqu'un qui rassemblait un certain nombre de solutions et les présentait aux parties prenantes ? Ou bien devait-elle être un innovateur, en mettant l'accent sur les nouveaux produits et services, en tirant parti de la technologie et de l'innovation ? Tous ces éléments peuvent s'inscrire dans la vision et la mission qui ont été examinées précédemment. La question clé était de savoir où mettre l'accent, car l'AMA ne pouvait pas être tout pour tout le monde. Cela n'a pas fonctionné. Un certain nombre d'ateliers ont été organisés pour examiner le positionnement et essayer de comprendre l'impact des différentes options et si elles correspondent aux capacités de l'organisation et quels sont les risques potentiels.

La conclusion a été que l'AMA était à la croisée des chemins entre le rôle de régulateur et celui de facilitateur. C'est là que l'organisation se voyait, tout en reconnaissant clairement qu'elle était fortement incitée à devenir un acteur complet qui intervenait chaque fois que cela était possible. Cette position a été résumée en indiquant clairement que la principale façon dont l'AMA crée de la valeur est l'harmonisation des règles et des règlements, la garantie de la conformité des parties prenantes, la création d'un effet de levier et la mise en œuvre de programmes par le biais de partenariats et de renforcement des capacités, et la garantie que les partenaires et les parties prenantes peuvent mettre en œuvre les programmes antidopage appropriés par région et pour les différents groupes. Quatre capacités uniques avaient été choisies, et elles tournaient autour de ce que l'organisation devait être extrêmement douée pour être en mesure de prospérer. L'organisation doit être douée pour beaucoup d'autres choses, mais celles qui se trouvent à droite de l'écran constituent le noyau, et elle est en mesure d'élaborer des règles supérieures et de les faire appliquer, et d'être un véritable leader, ce qui signifie qu'elle doit être extrêmement douée pour engager toutes les parties prenantes à atteindre ses objectifs. Sur ces deux aspects, l'organisation se portait bien. Les deux aspects au bas de l'écran ont également été identifiés comme étant critiques, et il s'agit de la capacité à prendre des décisions basées sur des données, ce qui signifie avoir une compréhension approfondie de ce qui se passe dans l'écosystème et avec les parties prenantes, et être en mesure d'être proactif quand il s'agit de gérer les communications et la réputation. Ces deux aspects avaient été jugés moins positifs en ce qui concerne les performances actuelles de l'AMA, et il fallait sur lequel l'AMA pourrait s'appuyer pour mieux réussir.

En ce qui concerne les lignes directrices suivies lors de la planification stratégique, il avait articulé, sur la base des enseignements tirés de la première phase, six priorités pour la période 2020-2024, en abordant le cœur des questions et des défis, puis chaque domaine d'activité au sein de l'organisation dans le cadre des ateliers avait contribué à comprendre comment les priorités seraient réalisées. Ces priorités ont ensuite été traduites en initiatives clés, qui sont réalisables, et en domaines à mesurer afin d'être en mesure de vérifier les progrès réalisés. Les six domaines identifiés ont été résumés de manière à pouvoir les communiquer efficacement, afin de s'assurer que les parties prenantes externes et le grand public comprennent mieux ce sur quoi l'organisation va se concentrer. Il s'agit avant tout de leadership, ce qui signifie être proactif en termes de traitement des questions clés et être agile et innovant dans tous les domaines. Il s'agissait d'être visible, c'est-à-dire d'avoir un récit proactif qui démontrerait l'impact de l'AMA, et d'être centré sur l'athlète, de comprendre clairement le parcours de l'athlète, de le rendre plus facile et de l'envisager dans une perspective holistique, incluant l'athlète mais aussi évidemment l'entourage. Il s'agissait d'accroître l'impact, ce qui signifiait renforcer les capacités, partager les connaissances, puis donner réellement les moyens d'exécuter les programmes au niveau local. La cinquième concernait la collaboration et l'unité, ce qui signifiait s'engager et collaborer avec toutes les personnes impliquées dans le processus et accroître le soutien, l'unité et la cohérence. Enfin,

et ce n'est pas le moins important, il s'agissait de performance, ce qui signifie qu'il fallait veiller à réduire la complexité et à assurer un bon rapport coût-efficacité. Ce sont là les six domaines d'action prioritaires pour la période 2020-2024, et la direction a estimé que si elle parvenait à atteindre une bonne partie des objectifs, elle s'inscrirait dans un programme de transformation positif.

Un processus approfondi a eu lieu au cours des ateliers pour identifier, pour chacun des objectifs stratégiques, les objectifs concrets et les indicateurs clés de performance, puis pour examiner les initiatives, en essayant d'identifier les actions clés correspondantes. À titre de suivi, chacune des initiatives était de plus en plus alimentée par des actions concrètes en collaboration avec la direction.

L'un des points clés de la direction consiste à être capable d'exécuter la stratégie, de suivre les tendances et le développement, d'être proactif et de mesurer cela ; il s'agit d'adopter les nouvelles technologies pour accroître l'efficacité, de tirer parti des données, d'avoir une recherche d'impact réellement basée sur des priorités et des résultats clairs ; il s'agit de partenariats, qui ne sont pas seulement avec les entreprises pharmaceutiques et les organismes chargés de l'application de la loi, mais qui vont beaucoup plus loin ; et ensuite d'avoir une stratégie et des vues claires en termes de comment aborder la collecte de fonds. La visibilité était une question de marques, le département de la communication travaillant main dans la main avec le secteur d'activité pour soutenir les objectifs, le positionnement de l'AMA comme une voix de premier plan dans la lutte contre le dopage, comme un leader d'opinion, la transformation de l'empreinte numérique afin que tout le monde puisse s'engager de manière cohérente, l'engagement des athlètes par rapport à l'agenda et également l'engagement au sein de l'organisation et du Comité exécutif afin que les dirigeants et les employés soient à bord. Les athlètes ont joué un rôle clé du point de vue de la focalisation, et cela a commencé par une idée claire du parcours de l'athlète, la compréhension des bons modèles ou comportements qui pouvaient être observés afin que les groupes d'athlètes vulnérables puissent être soutenus efficacement et pris en charge correctement par l'AMA. Il s'agissait d'établir un cadre éducatif afin que les parties prenantes puissent éduquer les athlètes et leur entourage en conséquence, en veillant à ce que l'éducation soit facilement accessible et en s'assurant que l'expérience d'un point de vue numérique soit à la hauteur. L'impact croissant était pratiquement au cœur de nombreuses activités de l'AMA. Il s'agit de contrôler le respect des règles, de partager les connaissances, de garantir des qualifications adéquates aux professionnels de la lutte contre le dopage, de renforcer la région pour l'exécution des programmes, la coopération entre les laboratoires et, enfin et surtout, de renforcer encore les capacités d'investigation des parties prenantes afin d'obtenir un impact plus important. Collaborer et s'unir, c'est établir, favoriser et renforcer la confiance entre toutes les parties prenantes afin qu'elles collaborent. Il s'agit de culture organisationnelle, de dialogue, de collaboration et de collégialité, de prise de décision avec intégrité et compétence, de diversité et d'inclusion, d'évaluer en permanence la gouvernance de l'AMA pour s'assurer qu'elle est à la hauteur en termes de structure et de processus, de veiller à ce qu'il y ait un dialogue avec les parties prenantes sur le travail de l'AMA. En ce qui concerne les performances, l'initiative clé a tourné autour de la révision de la structure organisationnelle de l'AMA, qui s'est développée organiquement au fil du temps et a besoin d'être rafraîchie. Il s'agissait de disposer de systèmes financiers et de planification adaptés aux nouveaux défis, et d'être en mesure de fournir les bonnes informations à la direction. Il s'agissait de trouver des moyens de consacrer des ressources à certains projets et de mettre en place une stratégie de recrutement. Il s'agit également de la gestion des crises, en veillant à ce que l'organisation puisse faire face aux crises de manière efficace, afin de ne pas être distraite de sa mission principale lorsqu'une crise se produit et qu'elle se poursuive évidemment. Enfin, il s'agissait de contrôler les indicateurs de performance clés et de garantir une stratégie de gestion de projet efficace. Comme les membres le verront, le travail est en cours et près de 120 actions clés ont été définies, et la direction de l'AMA est actuellement soutenue pour être en mesure de fixer des priorités et d'établir un programme clair pour 2020 et 2021 afin de pouvoir réaliser cette vision sur une période de cinq ans.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Dellea pour son rapport complet et professionnel.

M. DE VOS a déclaré qu'il s'agissait bien sûr d'un document très important pour l'avenir de l'organisation et surtout pour le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport ; ainsi, au nom du Mouvement sportif, il a remercié l'AMA et PricewaterhouseCoopers pour leur travail et pour avoir élaboré le projet, qu'il présume être une première ébauche. Il essaiera d'expliquer pourquoi il le présume. Il

remercie également l'orateur d'avoir expliqué la méthodologie, car les membres n'ont reçu que le Plan stratégique ou le projet, et non le raisonnement et la méthodologie qui le sous-tendent et, en examinant le projet sans le contexte, il est apparu quelque peu vague et très général et manquant de chair sur les os. Il pense qu'il pourrait être plus détaillé en termes de ce qu'il signifie réellement et il a essayé de donner quelques exemples.

L'initiative clé numéro un sous le point "chef de file" concerne la planification et la supervision de l'exécution stratégique par la mise en œuvre cohérente d'initiatives clés pour concrétiser la vision de l'AMA pour 2024. En lisant cela à plusieurs reprises, il s'est demandé de quelle vision on parlait, car il n'y avait qu'une seule référence à la vision 2024 de l'AMA. Que signifie-t-elle ? Elle devrait être développée davantage, car la seule référence à une vision est la vision de demain à la page 9, qui fait référence à un monde dans lequel tous les athlètes pourraient participer à un environnement sportif sans dopage. Ce n'est pas vraiment nouveau, il serait donc intéressant de comprendre plus en détail ce que cela signifie. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il y a aussi, et cela a été évoqué lors de l'introduction du Président du CIO, et tout le monde est d'accord, le fait que le rôle de l'entourage des athlètes devrait être beaucoup plus mis en évidence dans les futurs travaux de l'AMA, et il ne trouve presque rien sur l'entourage. Il y avait beaucoup de choses sur les athlètes et ils étaient au centre, mais il a trouvé peu sur l'entourage, et il est devenu de plus en plus clair que l'entourage était un groupe très important qui devait également être intégré dans la future stratégie de l'AMA. En ce qui concerne les athlètes, avec tout le respect que je lui dois, il vient d'une fédération internationale et il a beaucoup vu sur les athlètes, qui sont très importants, mais le rôle de certaines autres parties prenantes qui sont essentielles au processus (telles que les ONAD, les CNO et les FI) devrait également être davantage mis en évidence dans le document.

La stratégie de collecte de fonds avait été évoquée et était clairement une initiative du Président, et il fallait veiller à le faire dans le respect des procédures et éviter tout conflit d'intérêt potentiel. Certaines personnes peuvent donner de l'argent, mais elles n'ont pas toujours la bonne motivation pour le faire.

Il y a eu d'autres commentaires, et il ne souhaite pas prendre trop de temps, mais il pense que le cadre de la réunion est peut-être trop court pour discuter d'un document si important pour l'avenir de l'organisation. Il sait que le processus de consultation est anonyme, mais il serait intéressant de savoir un peu plus en détail quels groupes de parties prenantes ont été interrogés, car il a le sentiment que certaines déclarations ont été faites dans l'analyse SWOT et il souhaite comprendre s'il s'agit vraiment d'une vue générale, car certaines sont plutôt choquantes pour lui, ou simplement de l'opinion d'une très petite minorité. En ce qui concerne la méthodologie, de quelle manière certains facteurs de pondération ont-ils été intégrés dans l'analyse SWOT ? Il serait intéressant, du moins pour lui et le groupe qu'il représente, de comprendre cela. Lorsqu'on parle de mesurer le succès, il est très bon d'identifier ce que l'on va mesurer, mais il serait également intéressant d'avoir plus de détails sur la façon de le mesurer.

Selon lui, elle n'était pas assez détaillée et elle était très vague. C'était agréable à lire, bien sûr, mais il fallait que ce soit un outil qui donne une indication claire de ce que l'on veut et de la manière de le faire. Le "comment" est très important. Certaines indications ont été données dans la présentation qu'il n'a pas trouvées dans le Plan stratégique. Au nom du Mouvement sportif, il a proposé de voir si, dans le cadre du symposium de mars 2020, il serait possible d'organiser une réunion avec des représentants des autorités publiques et bien sûr de l'AMA et de PricewaterhouseCoopers pour voir dans quelle mesure ils pourraient contribuer à essayer d'améliorer encore le document. Il est reconnaissant pour le cadre, qui est très intéressant, mais il pense qu'il doit être développé davantage s'il doit être présenté au Conseil de fondation pour approbation en mai. Ce sera la proposition de sa part, avec tout le respect dû au travail accompli.

PROF. ERDENER a déclaré que son collègue et ami M. De Vos a mentionné certains des points qu'il souhaitait faire valoir en rapport avec le Plan stratégique de l'AMA. Tout le monde sait que PricewaterhouseCoopers a montré un grand intérêt et est actif sur ce sujet et il y a eu de nombreuses conférences téléphoniques et des entretiens avec les membres et certaines des parties prenantes. Il s'est toutefois demandé avec quels groupes et combien de parties prenantes avaient apporté une contribution. Il aurait besoin de plus de détails et de précisions concernant ce plan important, car il couvrirait quatre années importantes pour l'AMA, et il est tout à fait d'accord avec son collègue : au

cours de cette courte réunion, il a pensé qu'il n'y aurait pas assez de temps pour le parcourir. En tout cas, la plupart des membres seront présents en mars au symposium de l'AMA, donc peut-être qu'il pourrait y avoir une réunion sur ce point pour en discuter davantage.

M. GODKIN a félicité M. Dellea pour l'exposé informatif, qui a été très utile pour expliquer certains des antécédents de l'élaboration du rapport reçu. Lors de certaines des consultations sur le Plan stratégique dans sa région, l'une des questions clés qui a été soulevée, et que M. De Vos a déjà abordée, est la nature absolument critique de l'obtention des résultats fixés, et il soupçonne que c'est quelque chose qui n'a pas été très bien fait dans le passé et que l'AMA pourrait faire mieux à l'avenir, en particulier avec un nouveau Plan stratégique ambitieux, dont il suppose qu'il sera soutenu par un plan opérationnel lié au budget, etc., il a donc souligné l'importance de disposer de mesures significatives pour mesurer le succès de manière bien plus efficace que ce qui avait été fait auparavant.

M. KERSCH a souligné qu'il n'était pas clair comment le Plan stratégique se rapportait au budget quadriennal actuel jusqu'en 2021 inclus, il a donc demandé à la direction de l'AMA de fournir des informations détaillées sur les implications budgétaires du Plan stratégique. Étant donné que la proposition est plutôt abstraite, il demande à l'AMA d'élaborer un plan de mise en œuvre concret à temps pour l'approbation du Plan stratégique par le Conseil de fondation et, comme l'a également mentionné son collègue turc, il souhaiterait également savoir dans quelle mesure les autorités publiques ont été impliquées dans la phase deux du Plan stratégique, appelée "consultation externe-interne".

M. DÍAZ a ajouté aux commentaires. La documentation reçue était quelque peu lacunaire et il était difficile de décider d'une recommandation pour le mois de mai, aussi l'idée de disposer d'un peu de temps pour approfondir ce point était-elle bonne.

M. KEJVAL a demandé si la présentation pouvait être fournie par courrier électronique.

LE PRÉSIDENT a déclaré que la présentation pouvait bien sûr être fournie par courrier électronique.

M. DELLEA a répondu aux commentaires. Le Plan stratégique a défini une orientation générale ; le Plan stratégique tel qu'il est actuellement défini a défini une orientation générale pour l'organisation. Chacune des initiatives était soutenue par environ six à huit plans d'action, qui étaient en cours de préparation. La direction de l'AMA a déjà articulé environ 70 % de cela, donc c'était un travail en cours, en essayant de transformer les initiatives en actions concrètes, en essayant de comprendre comment cela se traduirait ensuite en un plan opérationnel. C'était un premier niveau qui fixait l'orientation générale de l'organisation, mais il devait évidemment être soutenu par des plans d'action concrets pour chacun des domaines. PricewaterhouseCoopers avait commencé à pousser l'AMA dans la bonne direction pour développer un plan opérationnel adéquat, donc chacun des points, y compris le premier, sur le lancement du processus stratégique, était soutenu par des actions concrètes. Dans le cadre de la prochaine phase, il sera possible de partager et d'obtenir un retour d'information sur cette couche d'actions.

En ce qui concerne les indicateurs, le deuxième point abordé précédemment, il a montré certains des domaines qui seront mesurés, mais il a également fait un pas de plus dans l'élaboration d'une méthodologie de mesure concrète, qui comprend des enquêtes et des mesures internes, et qui est également étayée par d'autres détails et est en cours d'élaboration. Il est nécessaire de comprendre la transition entre un Plan stratégique global, qui définit l'orientation de l'organisation, et un plan de mise en œuvre, qui montre comment ces initiatives vont être mises en œuvre, dans quel délai, par qui, dans quel ordre et avec quelles priorités sur la période de cinq ans.

La stratégie de financement supplémentaire a été fixée comme objectif, mais cette stratégie devra évidemment aborder le processus d'acceptation et tous les risques et problèmes qui doivent être pris en compte pour être en mesure d'accepter des fonds supplémentaires. Cela reste à définir ; c'est la vision actuelle. Il est clair qu'il n'y a pas encore de mise en œuvre concrète. C'est pourquoi il a mentionné qu'il voulait développer une stratégie de financement et non pas aller chercher des fonds immédiatement. C'est son message clé. Le plan de mise en œuvre progresse, et il pense que c'est ce que les membres recherchent : plus de détails sur la façon dont chacune des initiatives sera mise en

œuvre, et cela fait partie du travail en cours par la direction de l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a dit qu'en ce qui concernait le détail du plan, il faut faire très attention à ne pas transformer un document qui devrait permettre à quelqu'un qui lit le plan de comprendre en relativement peu de temps ce que fait l'AMA, ce dont il s'agit, en quelque chose de trop opérationnel et incompréhensible pour un étranger. Il y avait eu un Plan stratégique précédent, qui était plus détaillé et plus opérationnel, mais personne ne l'avait lu, donc le but de ce document global, même si certains points seront clarifiés, est de rester lisible par des personnes qui ne sont peut-être pas aussi impliquées que les membres dans l'entreprise afin de comprendre ce que fait l'AMA. Sur cette base, il y aura un plan opérationnel plus détaillé, qui conduira au processus budgétaire et aux exigences. Pour rassurer les autorités publiques en particulier, il n'est pas question de travailler en dehors du cadre convenu en termes d'enveloppe budgétaire globale. Lorsque la direction préparera la proposition de budget 2021 à soumettre au Comité des finances et de l'administration en juin, elle tiendra compte de la nouvelle orientation indiquée dans le Plan stratégique. Ce sera pour 2021, qui est une année de transition, et la direction élaborera alors un plan à plus long terme pour avoir une vision, qui sera ensuite intégrée dans le processus budgétaire, c'est donc un travail en cours.

Il pourrait certainement y avoir une réunion en mars pour en discuter davantage. Il serait nécessaire de constituer un petit groupe et d'assurer la liaison avec les deux parties afin de garantir une représentation appropriée, et les députés pourraient recevoir plus de détails s'ils le souhaitent. Il a compris qu'il y avait eu un certain nombre de questions sur le type de retour d'information reçu par PricewaterhouseCoopers, et cela ne devrait pas poser de problème, puisque tout est documenté. La discussion permettra de se mettre d'accord sur un document à présenter. Il ne pense pas que le document devrait être trop détaillé, car l'objectif d'avoir quelque chose qui soit accessible à tous serait alors perdu.

M. KERSCH a convenu qu'on ne pouvait pas être trop détaillé, mais il y avait eu une question concrète. Quel serait le coût de tout ce que propose PricewaterhouseCoopers ? Il faut savoir ce que cela coûtera, et il n'y a aucune indication dans ce plan.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu qu'il n'avait pas la réponse parce que, comme il l'avait indiqué, il y avait trois catégories d'éléments qui devraient être examinés. Il s'agit des nouvelles activités à mener conformément au plan et, pour être très concret, il a été question de la numérisation et d'une plus grande orientation vers les données, l'AI, etc. Pour les activités actuelles que l'AMA doit encore mener, il y aura un certain nombre d'activités que l'AMA devra continuer à faire mais, pour que cela fonctionne, certaines activités devront être abandonnées. Cela fait partie de l'exercice consistant à transformer cela en un plan opérationnel, qui conduira ensuite au budget, et ce n'est qu'une fois cet exercice terminé que l'AMA aura cette vision. Pour les années à venir, l'AMA travaillera dans le cadre de l'augmentation budgétaire de 8 % et ne s'en écartera pas. Pour l'avenir, il y aura une proposition reflétant ce qui est là, puis une décision et ce que l'AMA peut se permettre de faire, elle le fera et ce qu'elle ne peut pas se permettre de faire, elle ne le fera pas.

PROF. ERDENER a déclaré qu'il attendait une réponse à sa question. Sur les diapositives, il semble qu'il y ait des activités du groupe de travail liées au plan. Il se demande quelle a été la composition de chaque groupe, combien de groupes de travail il y a eu et quels types de discussions ont eu lieu en relation avec les contributions des parties prenantes. Il semble qu'il n'y ait eu que quelques contributions téléphoniques.

M. DELLEA a répondu que, du point de vue du processus global, au cours de l'analyse "outside-in", une trentaine de personnes ont été interrogées, dont des membres du Comité exécutif et du conseil de fondation, le CIO, des fédérations internationales, des athlètes et quelques représentants des médias et d'autres parties prenantes, afin d'avoir une approche très large et, pour les membres du Comité exécutif, il y a eu une approche équilibrée entre les représentants du gouvernement et du mouvement sportif. Les sessions de travail ont eu lieu au sein de l'équipe de direction de l'AMA, impliquant un processus de coopération dans le cadre duquel chaque directeur et membre de l'équipe de direction de l'AMA a eu l'occasion de définir des objectifs, ce qui a été fait lors d'une série de trois sessions à Montréal entre septembre et décembre.

M. DE VOS a félicité M. Dellea et le Directeur général des réponses, tout en réitérant qu'il pensait toujours que certains points devaient être mieux intégrés dans le plan, tels que l'entourage et le rôle des autres parties prenantes et organisations ; mais, là encore, il ne donnait que quelques exemples. Il a bien compris qu'il fallait trouver un équilibre entre le Plan stratégique et le plan opérationnel et que le Plan stratégique ne devait pas être trop détaillé, mais aussi trop vague car, en fin de compte, c'est la déclaration faite par l'AMA en tant qu'organisation pour les quatre prochaines années au monde extérieur. C'était la déclaration de l'AMA, donc il ne se souciait pas que certaines personnes ne la lisent pas ; c'était leur choix, mais l'AMA devait s'assurer qu'elle était correcte et qu'elle ne serait pas trop vague. Il faut être clair sur ce que l'on veut, sur la façon dont on va le faire et sur la façon dont on va le mesurer. Il comprend parfaitement qu'on ne peut pas être trop détaillé, mais le document sur la table est trop vague, c'est pourquoi il pense qu'il serait bon d'avoir une discussion et d'obtenir le plein soutien du Comité exécutif et plus tard du Conseil de fondation. C'est beaucoup plus important que de se contenter d'un document vague. Il pense qu'il serait utile de le faire mais comprend parfaitement la nécessité de trouver un équilibre. En ce qui concerne les finances, bien sûr, il est nécessaire de fixer des priorités et cela devrait être fait dans la prochaine phase lors de la discussion sur le budget, donc il est entièrement d'accord et soutient ce que le Directeur général a dit.

M. SHEPANDE dit qu'à son avis, le Plan stratégique est un document qui définit un large cadre d'objectifs et ce que l'AMA prévoit de faire, mais demander des détails à ce stade est présomptueux car la prochaine étape devrait être, comme indiqué précédemment, de décomposer le Plan stratégique en plans d'action, et c'est là que les membres devraient parler des détails sur la façon de réaliser ce qui est contenu dans le Plan stratégique.

M. KEJVAL a déclaré qu'il souhaitait soutenir M. De Vos. Le Plan stratégique devait être précis. Les membres ne sont pas tous de langue maternelle anglaise et ils utilisent des termes différents, par exemple, quand on parle de l'entourage. Il n'est pas vrai qu'il n'y a rien sur l'entourage, car il y a des références aux groupes de soutien aux athlètes, aux personnes qui influencent les athlètes et à d'autres termes, mais il demande aux rédacteurs d'être précis et spécifiques, et ils ne doivent pas hésiter à répéter le même terme dans tout le document pour assurer la clarté.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu qu'il comprenait. Il fallait trouver l'équilibre mentionné par M. De Vos. La direction continuera bien sûr à travailler sur la couche suivante, à savoir le plan opérationnel. Sa proposition est d'organiser l'atelier en mars et de trouver un moment et un lieu pour le faire. Les membres seront probablement invités à faire leurs devoirs et à envoyer leurs commentaires à l'avance, et la direction gardera à l'esprit l'équilibre à trouver, le plan opérationnel et le processus budgétaire. Il pense que c'est le bon processus et il est à l'aise avec cela.

LE PRÉSIDENT a demandé si les membres étaient satisfaits de cela, ainsi que de l'idée de faire des devoirs.

D É C I S I O N

Un groupe de travail sera coordonné par la Direction de l'AMA et un petit atelier réunissant quelques membres sera organisé en mars, l'objectif étant que le Comité exécutif revoie le plan en mai 2020 afin qu'il soit ensuite recommandé pour approbation par le Conseil de fondation lors de sa réunion de mai 2020.

5. Réformes de la gouvernance

LE PRÉSIDENT a suggéré de commencer par les points 5.1 et 5.2, suivis d'une courte pause, qui avait été demandée par les autorités publiques pour discuter de la présentation, après quoi le Comité exécutif serait invité à approuver les propositions, puis le point 5.3 avant de revenir aux profils des membres indépendants.

– 5.1 Mise à jour du plan de mise en œuvre

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que les membres verront une mise à jour des différents calendriers des différents projets en termes de mise en œuvre des réformes de gouvernance. Comme il s'agit d'une histoire sans fin, la prochaine question qui sera abordée, probablement en mai, est le travail du Comité d'éthique et la manière de le faire progresser. Cette question a été mise en veilleuse pendant un certain temps, car il n'a pas été possible de tout faire en même temps, mais la Direction fournira quelques documents initiaux pour discussion et commencera ensuite le processus en relation avec cela.

À titre d'information, après la décision prise en novembre d'adopter tous les statuts, la Direction a été en contact avec les autorités suisses et une réunion a été prévue avec elles le 2 mars pour discuter des modifications à apporter aux statuts afin d'obtenir leur approbation, ce qui est en cours.

DÉCISION

Mise à jour du plan de mise en œuvre notée.

– 5.2 Rapport du Comité des nominations

MME SMITH-GANDER a indiqué qu'elle se référait à une présentation visible à l'écran.

Elle présentera tout d'abord un aperçu général du processus de la première commission des nominations, puis plus de détails sur le travail effectué pour formuler des recommandations conformément au rapport sur les présidents des Comités permanents, avant de passer au processus de nomination des membres indépendants du Comité exécutif et de présenter quelques réflexions sur les prochaines étapes et des observations sur les divers gains d'efficacité du processus, etc. Elle sait que le rapport contient des biographies plus détaillées, mais elle pense qu'il est utile de signaler aux membres la composition du Comité des nominations et les compétences et l'expertise apportées à la table. Les trois membres indépendants possèdent une expertise et des compétences importantes en matière de processus de ressources humaines, de gestion hiérarchique et, surtout, de gouvernance. Pour sa part, au cours de la dernière décennie, sa carrière a été largement axée sur les rôles de gouvernance. Elle possède des qualifications formelles dans ce domaine, a reçu un prix de l'Australian Governance Institute, le President's Award pour services exemplaires à la profession, et elle donne des conférences sur ce sujet à l'université d'Australie occidentale, qui figure parmi les 100 meilleures universités. Regine Buettner est la responsable des ressources humaines de DHL au niveau mondial, Stewart Beck est un Canadien ayant une expérience importante en matière de ressources humaines, travaillant dans le corps diplomatique et dirigeant actuellement un grand groupe de réflexion.

Les activités entreprises depuis le début du mois d'octobre ont été assez importantes. A mi-parcours, les membres constateront que le Comité des nominations a pris son essor et a mené des activités sans l'intervention du Comité exécutif de l'AMA. Il est évident que pour commencer, l'initiation et le briefing du Bureau exécutif de l'AMA ont été nécessaires, ainsi que le soutien lors des téléconférences initiales et de la réunion en personne à Londres, mais l'interview du président du Comité de révision de la conformité (CRC) existant et la conduite du processus concernant la décision de présenter une recommandation au Comité exécutif sur le président du CRC et les présidents des Comités permanents, la rédaction du rapport et la téléconférence finale menant à cette réunion ont été menées par le Comité sans l'implication du Comité exécutif de l'AMA. Elle a noté que le processus suivi était différent entre le CRC et les autres Comités permanents.

Le Comité des nominations a ensuite demandé conseil au président actuel du CRC (qu'elle tient à remercier pour les conseils qu'il a prodigués au Comité), a examiné les CV des deux candidats et, en tant que Comité des nominations, a interrogé ces derniers, a vérifié leurs références et a procédé à une vérification par l'intermédiaire d'une société appelée Control Risks. Le processus pour les autres Comités permanents a été beaucoup moins lourd parce que les nominations ont été faites par les membres puis reçues par le Comité des nominations, et la tâche a consisté à s'assurer que la vérification était faite de manière appropriée, et bien sûr le Comité des sportifs a été un processus de vérification uniquement, car les sportifs ont eu droit à un processus différent.

Ce fut en fait un privilège de présider le Comité des nominations ; les membres ont été uniformément engagés, diligents et extrêmement professionnels. Le groupe avait acquis une certaine familiarité et une certaine perspicacité par rapport aux activités en cours. Il lui a été demandé à plusieurs reprises s'il était probable que les membres souhaitent avoir la possibilité d'être pris en considération pour un Comité permanent, et chaque membre indépendant a exprimé le souhait d'être pris en considération de cette manière. La préférence est que, étant donné que les membres se sont réunis et ont formé une bonne relation de travail, si cela devait être le cas, les membres indépendants préféreraient passer au comité permanent en tant que groupe. L'autre considération essentielle était que le travail du Comité reste un véritable travail. Il est clairement entendu que le Comité des nominations travaille à l'élaboration de recommandations réfléchies et que les droits de décision restent du ressort du Comité exécutif, mais les membres ont entendu des inquiétudes quant au fait que les groupes de parties prenantes pourraient mettre en doute la robustesse du processus, et non l'intégrité, étant donné le nombre plutôt restreint de candidats. Les membres ont vu dans l'analyse SWOT qu'il y avait peut-être une question concernant l'indépendance, il était donc très important que le Comité des nominations continue à faire un travail très concret.

Passant aux présidents des Comités permanents, elle souhaite d'abord parler un peu plus en détail du processus qu'elle a exposé au président du CRC. La première tâche que le Comité des nominations a entreprise a été de définir le profil du président. Les membres du Comité ont pu s'entretenir avec le président actuel et le Comité exécutif de l'AMA, ont examiné la documentation écrite approuvée et ont procédé à des sondages auprès de certains membres par l'intermédiaire du Mouvement sportif et des autorités publiques afin de définir ce qui était considéré comme le profil approprié. En parallèle, le Comité a examiné les CV des deux candidats et a élaboré un guide d'entretien de sélection ciblé afin d'obtenir des informations comparables lors de ses entretiens avec les deux candidats pour pouvoir les évaluer et formuler une recommandation. Les entretiens ont généralement été menés avec l'ensemble du Comité. Un membre n'a pas pu se joindre à un seul entretien, mais des informations lui ont été fournies. Le profil a été pris et noté et ce processus de notation a été utilisé pour faire une première comparaison entre les deux candidats et pour informer les informations supplémentaires à obtenir grâce aux vérifications des références. Les vérifications des références ont été effectuées avec des références désignées par les deux candidats, trois dans un cas et quatre dans l'autre, et elles ont été effectuées par les membres indépendants du Comité. Il a été possible de faire coïncider les entretiens avec des personnes de référence parlant la même langue maternelle, afin de pouvoir avoir de bonnes conversations ouvertes. Elle a noté que les vérifications de références sont confidentielles ; elles ne seront pas communiquées au Comité exécutif, mais elles sont documentées et partagées au sein du Comité, et avec les informations reçues sur les deux candidats, elles ont été utilisées pour prendre une décision. Elle a noté que, renforcé par la conversation sur le Plan stratégique, il était nécessaire de fournir plus d'informations aux membres du Comité exécutif avant la réunion pour rendre le processus de décision plus clair ; mais, étant donné la nature du Comité et la nature du travail, les membres du Comité des nominations auront toujours plus d'informations à leur disposition qu'ils ne pourront en fournir au Comité exécutif, donc la définition du profil, cette toute première étape, est absolument essentielle. Il était donc nécessaire de s'assurer qu'une meilleure vue d'ensemble était fournie.

Le profil établi par le Comité des nominations était documenté dans le tableau situé à gauche de l'écran et était inhérent aux questions posées aux candidats lors de l'entretien, qui figurent en annexe du rapport fourni. Sur la droite se trouve l'évaluation des candidats par rapport à cet ensemble de critères, et elle espère que les députés pourront voir qu'il est très clair que les deux candidats peuvent être nommés à ce poste.

Bien entendu, le Comité des nominations n'a pas pour mandat de recruter des candidats, aussi espère-t-elle que les membres prennent le commentaire suivant dans l'esprit qu'elle lui a proposé, car le Comité exécutif a constaté qu'il s'agissait de deux candidats qui apportaient une expertise dans le domaine, une réelle passion pour l'intégrité du sport et une indépendance manifeste, et que la combinaison de facteurs dans un seul être humain est très rare. C'est une chose très rare, et le Comité des nominations a donc beaucoup espéré que les membres trouveraient un moyen d'impliquer les deux candidats à l'avenir d'une manière ou d'une autre, parce qu'ils avaient tous deux une grande passion à s'impliquer et qu'ils apportaient tous deux ce dont la vice-présidente avait parlé : une capacité à comprendre comment amener de l'activité dans l'entourage. Si l'on considère la contribution que

l'honorable juge James Wood a apportée à l'intégrité du sport, le Comité des candidatures a été très frappé lorsqu'il lui a parlé de sa réflexion sur cet élément particulier du travail de l'AMA. Toutefois, le Comité des nominations a estimé que la recommandation devrait être de nommer M. Markus Hauptmann au poste de président du Comité de vérification de la conformité. Il est totalement indépendant et a proposé de se retirer de son rôle au sein de l'UIB, ce que le Comité des nominations a fortement recommandé. Il avait une intégrité incontestée grâce à la vérification des références et à l'examen des risques de contrôle, et une forte exposition aux questions de lutte contre le dopage, et les députés auraient vu dans le tableau précédent que, d'une certaine manière, c'était la distinction entre les deux candidats. Il avait une perspective développée sur la dissuasion, une grande capacité à établir un consensus, des preuves obtenues par la vérification des références, et a également bénéficié d'une large exposition internationale grâce à son rôle dans White & Case.

En ce qui concerne l'équilibre des recommandations des Comités permanents, à commencer par le Comité de l'éducation, le Comité des nominations a reçu trois candidats. Il n'y a pas eu de problèmes de sélection et le Comité a recommandé que Mme Kady Kanoute Tounkara soit nommée, estimant que cela contribuerait à la diversité régionale et à la diversité des sexes, car elle est très bi-régionale Europe-Afrique et ses compétences et son expérience dans l'éducation au niveau local devraient être bien considérées. En comparant son profil avec celui qui figure dans la documentation écrite, la commission a voulu s'assurer qu'elle serait capable de gérer la Comité de l'éducation sans heurts, et deux membres du Comité ayant une expertise dans ce domaine l'ont interrogée et ont été très réconfortés par cet entretien, c'est donc la raison de cette recommandation.

Pour le Comité de la santé, de la médecine et de la recherche et le Comité des finances et de l'administration, le Comité des nominations n'a reçu qu'un seul candidat, mais il n'y a pas eu de problèmes de sélection, de sorte que la recommandation est que le Dr Lars Engebretsen et M. Ser Miang Ng soient nommés à ces postes. Le Comité des nominations s'est montré quelque peu préoccupé par le faible nombre de candidats ; mais, étant donné que c'était la première fois qu'il procédait à cet exercice, le Comité des nominations a tenté de demander s'il avait des candidats qui répondaient aux critères et s'il s'agissait de candidats aptes à être nommés et de qualité et, s'il avait pu se rassurer sur ce point et en particulier sur les questions de conflit profond, il a été heureux de passer à autre chose. C'est ce qui s'est passé dans chaque cas.

Au sein du Comité des sportifs, il y a eu un processus convenu qui a vu le Comité des sportifs faire une nomination. A la fin de ce processus, il y avait eu deux candidats. Le Comité des nominations aurait eu plus qu'un rôle de contrôle s'il y avait eu plus de cinq candidats. Il s'est avéré qu'il y en avait eu deux et qu'il n'y avait pas eu de problèmes de sélection. Le Comité des nominations s'est donc senti à l'aise pour confirmer la recommandation du Comité des sportifs de M. Ben Sandford.

C'était la partie de la présentation que le Comité exécutif avait voulu qu'elle couvre avant la pause.

M. DÍAZ a déclaré qu'en général, la position des autorités publiques est que la plupart des informations manquantes ont été fournies ; cependant, les autorités publiques souhaitent faire une demande pour l'avenir. Le Comité des nominations est un nouvel organe au sein de l'organisation et il fonctionne pour la première fois, mais les autorités publiques estiment qu'il y a eu un manque d'information et demandent à la Direction de garantir davantage d'informations avant les réunions du Comité exécutif, en particulier lorsque les membres du Comité exécutif sont censés prendre une décision. Il savait que les critères avaient été fournis depuis lors ; cependant, la plupart des membres des autorités publiques étaient arrivés dans leur région avec l'inquiétude qu'aucun des critères exprimés dans la présentation n'avait été reçu. Une autre préoccupation concerne le manque de candidats, en particulier compte tenu du fait que l'AMA est une organisation mondiale. Certains des Comités permanents n'ont eu qu'un seul candidat, et il n'y en a eu que deux pour le Comité de révision de la conformité. C'est la position commune des autorités publiques. Il remercie les membres et le président du Comité des nominations pour leur travail.

MME BARTEKOVÁ a soulevé un point concernant les nominations à la présidence du Comité des sportifs pour l'avenir. Il a été convenu que s'il y avait moins de cinq candidats, ils seraient examinés et, dans le cas contraire, cinq seraient suggérés et ils seraient examinés. Quel que soit le nombre de

candidats, ils devraient tous être examinés correctement pour la prochaine fois. Elle a compris, d'après le rapport, que les candidats avaient tous été examinés. Elle félicite donc M. Sandford pour son élection à la présidence du Comité des sportifs. Les élections ont été assez serrées et ont montré un grand soutien à l'autre candidat, le Dr Yuhan Tan, qui a reçu sept voix. Elle pense donc qu'il devrait être maintenu comme membre régulier du Comité, car il serait dommage de perdre ce genre de candidat.

M. KEJVAL a déclaré qu'il avait un problème en ce qui concerne M. Sandford et la durée de ce mandat. Il y a une nouvelle règle ; M. Sandford est arrivé au Comité des sportifs le 1er septembre 2013 et son mandat prendra fin le 1er janvier 2022. La proposition est donc de l'élire pour deux ans au lieu de trois afin de se conformer à la règle.

M. GODKIN avait une question sur le protocole de réunion. Les membres vont-ils entamer une discussion sur ces points à ce moment de la réunion ou plus tard ? Il souhaite savoir quand faire ses interventions.

LE PRÉSIDENT a demandé que les questions soient posées avant la pause.

M. GODKIN a déclaré qu'il avait compris qu'il y aurait une pause afin que les autorités publiques puissent examiner leur position sur les décisions particulières à prendre.

M. DÍAZ a pensé que ce serait une bonne idée d'avoir les questions, et ensuite les autorités publiques pourraient considérer leurs positions, après avoir entendu les réponses, pendant la pause.

M. DE VOS a fait référence au point concernant la nomination des membres indépendants du Comité exécutif. Le Mouvement sportif souhaitait rappeler que les deux groupes de parties prenantes, les autorités publiques et le Mouvement sportif, étaient responsables de la nomination d'un membre indépendant du Comité exécutif. Le Mouvement sportif examinera le nombre de candidats qu'il soumettra à la suite de ses recherches. Toutefois, il a rappelé que, pour les deux postes, le rôle du Comité des nominations était d'examiner les candidats présentés par les deux groupes de parties prenantes.

M. GODKIN a noté que, en ce qui concerne le président du Comité de l'éducation, l'un des candidats au poste était le président actuel et qu'il serait utile d'avoir une explication sur la raison pour laquelle le président actuel n'a pas été considéré pour le renouvellement de son mandat. Il a déclaré que, comme tous les membres le savent, il y a eu des problèmes difficiles dans le passé en ce qui concerne les litiges, etc. et il y avait le potentiel d'une optique à laquelle les membres devaient être très sensibles.

En ce qui concerne le président du Comité des sportifs, il avait pour mandat de faire valoir l'intérêt d'aligner les mandats des présidents des Comités et de veiller à ce que l'AMA ne donne pas l'impression de limiter le mandat du Comité des sportifs par rapport aux autres, car cela pourrait aussi avoir une autre perspective malheureuse que l'AMA pourrait vouloir éviter, en gardant à l'esprit que le rôle de président est légèrement différent du rôle standard de membre.

Le troisième commentaire concerne l'honorable juge James Wood. Il souhaite déclarer à ses collègues du Comité exécutif qu'il connaît le candidat professionnellement grâce au travail qu'il a effectué pour le gouvernement australien. Il est sans doute l'architecte de certains des dispositifs d'intégrité sportive les plus avancés au monde, notamment en matière de lutte contre le dopage, et le Parlement australien est actuellement saisi d'un projet de loi traitant spécifiquement, entre autres, de la question des tiers facilitateurs et de l'entourage, qui reflète la réflexion avancée du candidat sur ces questions, et il peut parler en détail des qualifications qu'il possède si quelqu'un souhaite les examiner, mais il a fait savoir à tout le monde qu'il était un officier de justice très estimé, un commissaire royal à la lutte contre la corruption, un ancien juge de la Cour suprême, un président de longue date du Comité de réforme du droit et de l'autorité de libération conditionnelle, et l'examineur d'un certain nombre de questions liées au sport, y compris les questions de lutte contre le dopage, et il pensait que l'AMA était en fait très chanceuse qu'il ait exprimé un intérêt pour ce poste, étant donné l'aspect critique de la fonction et l'exigence d'indépendance.

M. KERSCH note que, en ce qui concerne la procédure de nomination du président du Comité des sportifs, le document indique que le président a été proposé par les membres du Comité des sportifs, et il pense que c'est une très bonne idée ; mais, à l'avenir, il est prévu que la procédure serait alignée sur le processus des autres Comités permanents. Il se demande si le Comité exécutif ne devrait pas maintenir le principe selon lequel il appartient aux membres du Comité des sportifs de proposer leur président.

MME SMITH-GANDER a dit qu'elle a beaucoup apprécié les questions et reconnaît également, au nom du Comité des nominations, les remerciements exprimés par un certain nombre de membres. Un certain nombre de préoccupations communes ont été partagées, et elle a pris en compte les commentaires sur la nécessité de fournir de meilleures informations et le fera certainement pour la prochaine réunion et la prochaine série de décisions. Elle a également convenu que le petit nombre de candidats constituait un risque. Elle ne pense pas que cela risque de compromettre l'intégrité du processus, mais elle s'interroge peut-être davantage sur la robustesse du processus. Néanmoins, il appartient aux membres de déterminer les moyens d'identifier les bonnes réserves de candidats. Elle a pris acte des commentaires selon lesquels le rôle du Comité des nominations n'était pas de recruter mais d'évaluer, d'examiner et de classer ; cependant, plus le Comité exécutif sera intrépide en fournissant une liste dynamique de nominations qui pourront ensuite être évaluées, examinées et classées, plus le processus sera robuste et plus le Comité exécutif fera un pas vers l'évolution de la gouvernance qui est très justement recherchée.

Elle pensait qu'il était possible de tenir compte de la voix des sportifs dans le processus en sollicitant des nominations par l'intermédiaire du Comité des sportifs, mais sans permettre à ce dernier de détenir la clé de la recommandation finale car, si le processus de sélection fonctionnait correctement, il y aurait des candidats intègres et, si le processus d'évaluation fonctionnait bien, il y aurait des candidats qui auraient les aptitudes, l'expertise et les compétences nécessaires pour remplir le rôle, mais ils seraient issus de la communauté des athlètes et, de par leur nature même, ils apporteraient la voix des athlètes et la question serait de savoir s'il s'agissait d'une voix d'athlète respectée. Elle pense qu'il serait possible de concevoir dans le processus d'évaluation des sondages au sein de la communauté des athlètes et d'autres mécanismes pour respecter cela, de sorte que ce processus serait plus robuste. Ce serait sa recommandation, mais c'est aux députés de décider comment l'identifier.

Elle a confirmé que les deux candidats proposés pour le Comité des sportifs avaient été examinés, car le Comité des nominations avait voulu s'assurer qu'il comprenait bien le deuxième candidat en cas d'échec dans l'examen du candidat préféré, et que cela correspondait bien à la façon dont le Comité des nominations avait examiné la qualité du vivier de candidats, que les députés voudraient garder cette deuxième personne du Comité des sportifs impliquée.

Il y a eu des questions sur la durée des mandats et sur le bien-fondé de l'alignement de la durée. Souvent, dans le monde de l'entreprise, l'échelonnement de la durée est la façon dont on fonctionne, car il permet de répartir la charge de travail dans le temps, ce qui rend les choses un peu moins tendues, et cela signifie aussi qu'il peut y avoir une histoire dans un Comité alors qu'un autre traverse une phase de renouvellement. C'est pourquoi l'échelonnement des mandats a tendance à bien fonctionner. Les membres doivent en tenir compte. Ce n'est pas un sujet sur lequel le Comité des nominations s'est penché, donc les membres entendent actuellement une réponse de haut niveau du président ; cependant, si les membres veulent que le Comité des nominations se charge de ce travail, il y a des experts autour de la table et le Comité sera prêt à fournir une recommandation réfléchie à l'avenir.

S'adressant au président du Comité de l'éducation, il lui a été demandé de donner les raisons de la décision qui a été prise. Avec un très petit nombre de candidats, il a été très difficile de répondre aux exigences de diversité croissante (en termes de sexe, de géographie, de compétences et d'expérience) et il y avait une femme dans le vivier de candidats, de sorte que le Comité des nominations a décidé d'évaluer si elle estimait que ce candidat serait en mesure d'accomplir la tâche, et il a estimé que c'était le cas. Le Comité des nominations a également compris que le président en exercice avait occupé ce poste pendant six ans et a estimé qu'il ne serait pas irrespectueux de ne pas

renouveler son mandat, étant donné qu'une contribution importante avait été apportée pendant cette période. C'est dans cet esprit que les candidats du Comité de l'éducation ont été évalués.

En réponse aux commentaires formulés sur l'honorable James Justice Wood, qui était une personne très impressionnante et qui avait une perspective très développée et beaucoup de choses à dire et une réflexion avancée sur l'entourage et sur la façon d'apporter une réflexion intéressante à cette question particulière, le candidat a été longuement interviewé, et une partie de l'évaluation du Comité sur les facteurs de distinction entre les deux candidats est basée sur l'auto-évaluation de l'honorable James Justice Wood. Il s'est montré très perspicace en ce qui concerne ses propres compétences et critères. Comme le Comité l'a noté, il a satisfait aux critères et au profil et, dans de nombreux cas, a dépassé les exigences de la fonction. Les deux candidats étaient très aptes à occuper ce poste et étaient tous deux des personnes d'une grande passion, intégrité et compréhension du domaine d'activité de manière légèrement différente, mais également indépendants, ce qui est une denrée très rare, et le Comité a été surpris d'avoir deux candidats répondant à des critères aussi solides.

Elle pensait avoir répondu aux questions posées. Pendant la pause, elle sera disponible pour répondre à toutes les questions qui pourraient être posées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a fait remarquer le nombre de candidats. Cette fois, les délais ont été relativement courts et cet aspect sera probablement traité différemment à l'avenir. Il a déclaré aux représentants des autorités publiques que la Direction avait été très déçue par le nombre de candidatures reçues des autorités publiques. En fait, très peu ont été reçues, ce qui explique le fait qu'il n'y ait eu qu'un seul candidat pour certains des postes. Il espère qu'il y aura une meilleure coordination à l'avenir.

LE PRÉSIDENT a remercié Mme Smith-Gander pour son travail exceptionnel et acharné. Il a annoncé une pause de dix minutes.

De retour à la réunion après la pause, LE PRÉSIDENT a commencé par la première proposition du président du Comité permanent à soumettre à l'approbation du Comité exécutif. La proposition du Comité des nominations était M. Markus Hauptmann pour le poste de président du Comité de révision de la conformité.

PROF. ERDENER a déclaré que, selon le rapport du Comité des nominations, les autres candidats étaient également très compétents, et le mouvement sportif a recommandé l'honorable juge James Wood comme président du Comité de révision de la conformité.

LE PRÉSIDENT a demandé s'il y avait d'autres commentaires ou opinions.

M. GODKIN a observé que les membres des autorités publiques avaient des opinions différentes sur les préférences concernant la sélection du président du Comité de révision de la conformité, il a donc pensé que la seule façon de résoudre la question serait de passer au vote.

LE PRÉSIDENT a déclaré que, si le Mouvement sportif soutenait déjà la candidature de l'honorable juge James Wood, un vote pourrait être évité et ne serait pas nécessaire.

M. DÍAZ a déclaré qu'il y avait une motivation de la part de l'Australie pour le même candidat proposé par le Mouvement sportif et que, si cela était possible, s'il y avait une majorité, peut-être qu'un vote pourrait être évité.

LE PRÉSIDENT a constaté qu'il y avait une majorité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande si le Comité exécutif peut procéder sur la base d'une majorité en faveur de l'honorable juge James Wood et considérer que le reste des membres soutiendront cette position et passeront à autre chose, ou si les membres veulent un vote formel ?

LE PRÉSIDENT a déclaré qu'il y avait une forte majorité et que la décision était donc que le Comité

exécutif approuverait la candidature de l'honorable juge James Wood comme prochain président du Comité de révision de la conformité.

Au sein du Comité de l'éducation, le Comité des nominations avait recommandé Mme Kady Kanoute Tounkara. Elle sera la prochaine présidente de la Comité de l'éducation.

Au sein du Comité de la santé, de la médecine et de la recherche, la proposition a été faite pour le Dr Lars Engebretsen. Il n'y avait qu'un seul candidat, donc le Dr Lars Engebretsen serait le prochain président du Comité de la santé, de la médecine et de la recherche.

En ce qui concerne le Comité des finances et de l'administration, la proposition était M. Ser Miang Ng, il serait donc le nouveau président du Comité des finances et de l'administration.

Au sein du Comité des sportifs, la proposition était de M. Ben Sandford. Le prochain président du Comité des sportifs sera M. Sandford.

MME SMITH-GANDER a dit qu'en ce qui concerne les membres indépendants du Comité exécutif, elle souhaite aborder les cinq facteurs identifiés dans le rapport sur la sélection pour assurer la diversité, la manière dont le profil convenu a été élaboré (un retour d'information à ce sujet est bien sûr recherché), l'attraction des candidats, la mise en place des membres indépendants pour un grand succès et un bref commentaire sur la rémunération qui, selon elle, n'est pas trop litigieuse.

La première chose a été la solide sélection qui permet la diversité. Les considérations à prendre en compte en fonction de la compréhension des exigences étaient de tenter d'accroître la diversité des sexes et la diversité géographique, d'offrir une réserve importante de candidats pour la sélection plutôt que pour la confirmation, et elle a bien compris qu'il s'agissait d'un point potentiellement litigieux, mais elle espère avoir fait valoir, en répondant à la question avant le déjeuner, pourquoi elle pense qu'il est important d'intervenir sans crainte dans les processus de sélection plutôt que de confirmation pour vraiment embrasser l'évolution de la gouvernance recommandée par le groupe de travail. En fin de compte, l'intention était de rencontrer un profil convenu mais avec des personnes différentes de celles qui sont assises autour de la table. Elle sait qu'il y a eu quelques questions sur les raisons pour lesquelles les compétences des personnes autour de la table seraient prises en compte et comment cela pourrait réellement influencer l'opinion sur le profil, et elle pense que c'est une très bonne question et une question valable parce que, comme le Comité des nominations a construit le profil et a pensé à la diversité, il a ajouté comme critère l'augmentation de la diversité parce qu'il n'est pas en train de demander aux députés d'identifier des candidats qui combler les lacunes en matière de compétences. Il a été utile de prendre en considération la composition actuelle du Comité exécutif, car cela a donné aux membres du Comité des nominations un aperçu du type de personnes que les parties prenantes ont pensé être de bons représentants autour de la table. Il ne s'agissait pas d'essayer d'identifier les lacunes. Un conseil d'administration ou un organe directeur ne peut jamais avoir à tout moment toutes les compétences dont il a besoin autour de la table. La tâche consiste donc davantage à savoir où se trouvent les lacunes potentielles et à pouvoir identifier des experts indépendants, des conseils pour la direction et les organisations plus larges qui se trouvent derrière pour s'assurer que toutes les informations et les compétences sont nécessaires pour mener à bien la tâche. C'est dans ce but qu'il a été décidé d'avoir une vue rapide et de très haut niveau des personnes autour de la table pour établir le profil. Les députés disposent des informations contenues dans le rapport, et elle sera donc heureuse de fournir des éclaircissements plus tard. Le Comité des nominations estime qu'il s'agit de l'indépendance telle que définie dans le règlement, puis des références en matière de gouvernance, qui peuvent être attestées par l'expérience au sein d'un conseil d'administration ou peut-être d'une grande société cotée en bourse ou d'un grand cadre institutionnel, comme une université, un ministère, une fondation ou une ONG, donc une façon très large de démontrer les références en matière de gouvernance. Il est clair que la passion pour l'intégrité dans le sport était essentielle pour maintenir l'alignement avec la mission de l'AMA, bien qu'elle ait effectivement relevé les défis, très valables, pour s'assurer que la mission soit aussi large que nécessaire. L'environnement était volatile et incertain, basé sur des règles, des preuves, des réglementations et des conformités, et il était donc nécessaire d'avoir quelqu'un qui soit un penseur stratégique pour remettre en question le travail effectué autour de la table. Il est évident que pour travailler dans un groupe de cette nature, il faut avoir de bonnes

compétences sociales et l'expérience qui permet de les acquérir, il faut donc quelqu'un qui puisse travailler en collaboration et qui soit conscient du consensus, mais qui ait aussi la force de caractère nécessaire pour tenir bon quand il était nécessaire pour apporter une vue différente dans la salle. Il est nécessaire de comprendre l'environnement et l'écosystème dans lequel l'AMA travaille ou d'avoir une capacité d'apprentissage très rapide ; ainsi, si une personne n'a pas été exposée au sport, au gouvernement ou à la lutte contre le dopage dans sa carrière, elle aura probablement du mal à se mettre à niveau aussi rapidement que cela sera jugé nécessaire. De toute évidence, l'AMA voulait des personnes qui comprenaient et acceptaient la diversité et étaient prêtes à inclure des personnes d'origines diverses. L'engagement en temps était raisonnablement important par rapport à de nombreuses autres activités que les gens feraient, et il y avait une quantité importante de voyages internationaux, et elle ne disait aux membres rien qu'ils ne savaient déjà. Il faut de la disponibilité et un bon enthousiasme pour cette tâche. Comme elle l'a déjà dit, le fait d'ajouter à la diversité démographique en matière de sexe, de géographie et d'âge serait également un résultat utile du processus. Elle est certaine que les membres savent où se trouvent ces personnes ; mais, pour donner des indications sur l'endroit où certains de ces candidats pourraient se trouver, évidemment dans la fraternité juridique, la communauté financière, les opérations avec des modèles d'exploitation numériques, etc. Les organisations à but non lucratif qui ont une approche stratégique de la collecte de fonds, du marketing et de la communication, notamment dans le domaine numérique de la prochaine génération, les personnes ayant une formation en médecine légale ou en application de la loi et les personnes ayant une formation en recherche ou en sciences seraient intéressantes. Il ne s'agissait pas d'un exercice "à la carte", où l'on recherchait un ensemble de compétences ou une base d'expérience très restreints, mais plutôt un très large réservoir potentiel de personnes, bien qu'il s'agisse plutôt d'une question d'attitude et d'enthousiasme pour la tâche. Afin de les rendre aussi performants que possible, et une fois de plus, elle pense que cela devrait être une recommandation relativement non controversée, un processus d'initiation formel, avec une initiation de l'AMA à Montréal et un briefing en personne du Président et quelques briefings par vidéoconférence des différents présidents de commission serait assez important. Il a été jugé important de rémunérer les membres indépendants du Comité exécutif, et elle a suggéré que 20 000 dollars américains par an suffiraient pour attirer les gens, non pas que cela constituerait une part importante de l'attraction, mais il a été jugé important de reconnaître la valeur que les gens apportent. Une fois que le Comité des nominations aura reçu un retour d'information sur le profil et les différentes étapes du processus, il sera nécessaire de finaliser un processus de recrutement et de recommander le Comité permanent des nominations, d'examiner l'appel à candidature pour que les membres indépendants du Comité exécutif fournissent un classement, puis de finaliser ce processus et d'approuver les candidats, de sorte que les deux candidats les mieux classés soient entièrement approuvés, ainsi que, peut-être, deux candidats de réserve, mais elle prendra en compte les contributions des membres et, bien sûr, toute autre activité que les membres pourraient demander au Comité des nominations d'entreprendre en leur nom. Le Comité des nominations a appris à être plus efficace et doit consacrer plus de temps au processus de sélection. Il est intéressant de noter que le quorum de participation au Comité est de 100 % ; si quelqu'un a un conflit pour une raison quelconque ou un problème de logistique de voyage, cela rend la tâche quelque peu difficile, et c'est donc quelque chose qui peut être envisagé en temps voulu. On a beaucoup parlé de l'activation du pool de candidats. Elle pense qu'il serait utile d'essayer de trouver des moyens de sonder le sentiment des gens quant à la solidité du vivier de candidats, car le Comité des nominations est d'avis qu'un vivier de candidats plus profond pourrait être plus efficace.

LE PRÉSIDENT a rappelé aux membres que la date limite pour recevoir les noms des parties prenantes était le 13 mars de cette année-là.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL voulait s'assurer que le Comité exécutif était d'accord. Tout d'abord, il y a eu un accord sur le profil présenté par le Comité des nominations ; il pensait qu'il y avait un consensus à ce sujet. Ce serait le profil que les deux circonscriptions examineraient pour trouver des candidats. Il espère vraiment qu'ils pourront en trouver plus d'un. Il a précisé que, dans le règlement, la fonction du Comité des nominations était en fait d'examiner mais aussi de classer s'il y avait plus d'un candidat, ce qu'il ferait, et ensuite le Conseil de fondation nommerait les membres indépendants.

La deuxième question soulevée concernait la rémunération. Quelle était la position du Comité exécutif à cet égard ? Il y aura une réunion le 2 mars avec les autorités suisses, et c'est un point qu'il

faudra aborder avec elles. Il pense qu'il est raisonnable d'offrir une certaine rémunération aux membres indépendants du Comité exécutif, mais a demandé des instructions au Comité exécutif. Faut-il en référer aux autorités suisses pour obtenir l'autorisation de le faire ?

La troisième question était celle du quorum. Le fait d'avoir un quorum de 100% rendait parfois difficile le fonctionnement du Comité exécutif. Les membres ont-ils pu se mettre d'accord sur quatre sur cinq comme quorum approprié ? Quel est l'avis des membres sur ce point ?

M. LALOVIC déclare que le Directeur général a clarifié ce qu'il a soulevé avant la pause et le remercie de l'avoir écouté avec tant d'attention.

M. DE VOS dit que la position des autorités suisses est importante, voire cruciale, c'est pourquoi, compte tenu de son expérience, il serait préférable de ne plus parler de rémunération mais de commencer à parler de compensation, ce qui est une meilleure formulation que la rémunération en termes juridiques suisses. Si l'on parle de rémunération, il y a un risque plus important que les autorités suisses ne soient pas d'accord. Il a également soulevé le point déjà soulevé lors d'une précédente réunion concernant la rémunération (ou plutôt la compensation) du vice-président. Ce point devrait également être abordé en même temps. Il serait bon de savoir où en est l'AMA à ce sujet. Les mêmes exigences d'indépendance ont été demandées au vice-président, au président et aux membres indépendants, il ne serait donc pas juste de rémunérer les autres et d'oublier un membre indépendant.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que la question était sur la table et qu'il en parlerait avec les autorités suisses, et qu'il reviendrait au Comité exécutif pour une décision avec des chiffres sur papier en mai. Cela fera partie de la discussion générale qui aura lieu avec les autorités suisses. Le Comité exécutif a-t-il accepté que le quorum soit de quatre membres sur cinq ?

LE PRÉSIDENT a confirmé qu'en l'absence de toute préoccupation soulevée par les membres, ils poursuivront. Il remercie le Directeur général.

D É C I S I O N S

1. La proposition d'élire les candidats suivants à la présidence des Comités permanents a été approuvée : Comité de révision de la conformité - l'honorable juge James Wood AO QC ; Comité de l'éducation - Mme Kady Kanoute Tounkara ; Comité de la santé, de la médecine et de la recherche - Dr Lars Engebretsen ; Comité des finances et de l'administration - M. Ser Miang Ng ; Comité des sportifs - M. Ben Sandford.
2. Le profil du candidat proposé comme membre indépendant du Comité exécutif est approuvé.
3. Le quorum proposé de quatre membres sur cinq est approuvé.

– **5.3 Durée du mandat - Président du Comité des sportifs**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que les règles de gouvernance ont été fixées, stipulant un maximum de neuf ans, il y a donc deux situations : soit le Comité exécutif doit considérer que le président du Comité des sportifs doit terminer un mandat existant qu'il sert, soit il s'agit d'une nomination pour trois ans, lui permettant de dépasser d'un an les neuf ans. C'était la décision que les membres devaient prendre et leur avis était le bienvenu.

M. KAMEOKA a déclaré que, pour le Comité exécutif, il estime que le mandat devrait être le même : trois ans. Le consensus des autorités publiques est que trois ans, ce qui serait le même que pour le président des autres Comités permanents, serait la meilleure option. Il estime que c'est ce qui a fait l'objet d'un consensus lors de la réunion du gouvernement et propose donc trois ans pour le mandat.

MME BARTEKOVÁ a également suggéré que M. Sandford soit nommé président du Comité permanente pour trois ans.

LE PRÉSIDENT a conclu qu'un mandat de trois ans serait approuvé pour le prochain président du Comité des sportifs.

MME BARTEKOVÁ a réitéré la suggestion que le second candidat, le Dr Yuhan Tan, soit proposé comme membre du Comité permanente pour les années à venir.

M. DÍAZ se réfère à la note en bas de la diapositive pour le Comité des nominations et le Comité des sportifs. Était-ce quelque chose qui devait être décidé par le Comité exécutif ou y avait-il une procédure pour l'avenir ? Il a été fait référence à l'approche du Comité des sportifs d'élire son président; cependant, le Comité des nominations a suggéré qu'à l'avenir, il devrait être aligné sur d'autres procédures. Il a demandé des précisions à ce sujet.

Compte tenu du mode de fonctionnement des pouvoirs publics, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a estimé qu'il serait plus raisonnable de tenir compte de ce commentaire du Comité des nominations et de préparer une discussion sur ce point à un stade ultérieur. Cela pourrait faire partie de la discussion sur le Comité des sportifs. Une discussion plus large a également eu lieu sur la nomination des membres du Comité des sportifs. Tout cela est un travail en cours. Il est d'avis que la recommandation du Comité des nominations devrait être prise en compte. Il y a eu un accord et un consensus sur un mandat de trois ans pour M. Sandford, ainsi qu'une demande et un soutien du Comité exécutif pour que l'autre candidat, le Dr Yuhan Tan, devienne membre du Comité des sportifs. Il en tiendrait compte avec le président pour le processus ultérieur, à savoir la sélection des membres du Comité des sportifs. Est-ce que cela vous convient ?

M. KERSCH a déclaré qu'il n'était pas favorable à la proposition faite par le Comité des nominations.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré qu'il n'y avait pas de décision, mais il a dit que la question serait prise en compte dans la discussion qui aura lieu sur la structure du Comité des sportifs. Beaucoup de travail est en cours quant à la représentativité des membres du Comité des sportifs et à la manière dont ils devraient être désignés. Ce travail sera poursuivi et la question sera prise en compte.

D É C I S I O N

La proposition d'un mandat de trois ans pour le nouveau président du Comité des sportifs est approuvée.

6. Code mondial antidopage

– 6.1 Rapport du Comité d'examen de la conformité - Le point sur la Russie

M. TAYLOR a informé les membres que, depuis la réunion du Comité exécutif en décembre, le Comité de révision de la conformité ne s'était pas réuni et que le processus était entre les mains des avocats. Il avait été en contact étroit avec les avocats, MM. Ross Wenzel et Nicolas Zbinden, comme il l'avait promis, et il savait que la Direction de l'AMA avait également été en contact étroit avec eux. L'avis de non-conformité avait été envoyé le lendemain de la réunion du Comité exécutif et avait été contesté par le RUSADA. Une lettre d'accompagnement du Directeur général avait été envoyée pour exprimer son désaccord avec le litige ; néanmoins, celui-ci avait été contesté par RUSADA et l'AMA avait envoyé sa demande d'arbitrage au TAS le 9 janvier et avait nommé un arbitre, et cette semaine-là, RUSADA devait répondre et nommer un arbitre. Le règlement prévoit un calendrier de briefing et une audience. En vertu du Standard, la règle est que certains organismes ont le droit d'intervenir et que d'autres demandent à intervenir. La date limite pour le faire avait été fixée à lundi, et 15 intervenants différents avaient écrit. Parmi ceux-ci, le CIO et le CIP ont écrit et l'AMA a entendu le Président du CIO, M. Bach, dire qu'il s'agissait de rechercher une résolution rapide et claire. Les Comités paralympiques et olympiques russes sont intervenus, ce qui n'est pas surprenant. Il ressort de leur intervention qu'ils vont se battre sur tous les aspects de l'affaire. L'AGFIS est intervenue, cherchant à clarifier les conséquences de l'affaire, et les COE sont intervenus. Il y a cinq fédérations nationales

russes qui cherchent à intervenir et deux groupes d'athlètes russes et un individu russe. Ils n'avaient pas le droit d'intervenir, mais ils demandaient à intervenir. C'est au TAS d'en décider et il a demandé des commentaires sur la question de savoir si cela était autorisé. C'est la situation. En ce qui concerne le calendrier, tout le monde a exprimé des inquiétudes et l'AMA s'efforce de trouver une solution aussi rapide que possible. C'est ce qui est prévu dans le Standard international. Il y a toujours une tension entre un résultat rapide et la garantie d'une procédure équitable et régulière. L'attitude de RUSADA et des intervenants est l'un des facteurs clés de cette tension, ainsi que leur volonté de trouver une solution rapide. Si les Jeux Olympiques approchent et qu'aucune décision n'a été prise, l'AMA pourrait demander des mesures provisoires pour clarifier la situation. L'une des choses que l'AMA propose de faire pour obtenir des éclaircissements du TAS est de lui soumettre les détails du mécanisme de neutralité des athlètes, c'est-à-dire les conditions à remplir pour se qualifier, notamment la non-incrimination dans le système de dopage sous-jacent et la suffisance des contrôles avant l'événement en question. Une chose qu'il dirait à cela, c'est qu'il n'y a aucune chance d'attendre deux, trois ou quatre mois, parce que les tests pour les Jeux olympiques sont nécessaires immédiatement, mais bien sûr, c'est une question qui doit être abordée de toute façon, en oubliant toute affaire judiciaire, Il savait qu'un groupe de travail préolympique s'occupait de ce point et il espérait vivement qu'il indiquerait clairement aux FI et aux ONAD quels contrôles devraient avoir lieu dans tous les cas pour tous les athlètes censés participer aux Jeux olympiques, parce que les gens pourraient alors mettre en œuvre ces exigences et n'auraient pas besoin d'attendre la décision du TAS, qui pourrait être rendue en mars, avril ou mai ; Il ne le savait pas. C'était un aperçu de l'état d'avancement de l'affaire. Après cela, il irait voir les avocats pour voir s'il y avait du nouveau. Il s'agit d'un rapport actualisé sur la situation de la procédure. Il se fera un plaisir de répondre à toutes les questions.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Taylor.

PROF. ERDENER a déclaré que c'était bien sûr une question très importante pour tout le monde, toutes les parties, et il pense que le président du CIO a clairement défini la position du CIO par rapport à RUSADA.

M. KAMEOKA a convenu qu'il s'agissait d'une question très importante. S'il fallait trois à quatre mois pour terminer les tests, il faudrait pouvoir décider des conditions et du processus de détermination des sportifs neutres avant le mois de mars de cette année-là. C'était un délai très important. Il fallait donc être très diligent et se préparer à toute décision qui pourrait être prise par le TAS. Ce n'était que 160 jours avant le début des Jeux Olympiques, il fallait donc être très diligent en termes de préparation des contrôles pour les athlètes neutres.

M. TAYLOR remercie les deux intervenants pour leurs commentaires. Sur le point de contrôle, il a conseillé aux membres d'oublier l'affaire du TAS. Avant les Jeux Olympiques, le groupe de travail pré-Jeux se réunirait et déciderait où se situent les risques et quels contrôles devraient avoir lieu et ferait ces recommandations aux FI. Selon lui, le groupe de travail était en train de le faire, et cela devait se faire immédiatement, et non dans trois mois, et c'était distinct de l'affaire judiciaire. On pourrait s'attendre à ce que, dans le cadre de son analyse, le groupe de travail fasse une recommandation concernant les athlètes russes et les autres athlètes et que ces exigences, qui sont indépendantes de l'affaire judiciaire, soient, espérons-le, rapidement mises en œuvre. Le TAS rendra une décision à un moment donné, mais les Jeux Olympiques ne seront plus qu'à deux ou trois mois. Les tests doivent commencer avant cela.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL Il est donc important de comprendre les exigences en termes de tests et autres renseignements sur les athlètes et de les communiquer le plus rapidement possible. L'intention, et cela fera partie de la procédure du TAS, est que l'AMA publie dès que possible des lignes directrices avec ces critères afin que les FI et le groupe de travail d'avant-match soient conscients de la situation et de ce qui doit être fait. Lorsque la décision du TAS sera connue, il ne devrait pas y avoir de surprises.

PROF. ERDENER a déclaré que, selon la suggestion du groupe de travail pré-Jeux, toutes les FI d'été ont organisé leurs programmes avant les Jeux Olympiques, principalement en ce qui concerne les tests des athlètes russes et aussi de certains autres athlètes en fonction des groupes à risque.

LE PRÉSIDENT remercie M. Taylor pour cette mise à jour.

D É C I S I O N

La mise à jour du Comité de révision de la conformité est notée.

– 6.2 Laboratoire agréé de Moscou pour le passeport biologique de l'athlète - statut d'accréditation

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a fait référence à la mise à jour. L'AMA a modifié la procédure suivie pour un certain nombre de raisons, mais principalement parce qu'elle a reçu des commentaires valables de la part des autorités publiques quant à la nécessité de veiller à ce que la procédure officielle soit suivie. Ce n'est pas un laboratoire accrédité : c'est un laboratoire agréé, parce qu'il ne fait que des tests sanguins. Par analogie, l'AMA avait décidé d'appliquer la même procédure que celle qui s'appliquerait à un laboratoire accrédité. Il y a eu une recommandation du Comité de révision de la conformité et du Groupe d'experts sur les laboratoires, et tous deux se sont mis d'accord pour demander la révocation du laboratoire, de sorte qu'une procédure disciplinaire a été engagée. Dans l'intervalle, le laboratoire agréé a été provisoirement suspendu. Une fois la procédure disciplinaire terminée, c'est-à-dire dans les 30 jours à venir, conformément au règlement, l'affaire reviendra au Comité exécutif par le biais d'un vote circulatoire pour confirmer le résultat de la procédure disciplinaire, et il est bien sûr possible qu'elle soit soumise au TAS. L'AMA suit le processus. Certains éléments ne figurent pas dans le règlement parce que celui-ci est quelque peu silencieux sur la question ; mais, par analogie, l'AMA applique les mêmes règles que celles qui seraient appliquées à un laboratoire accrédité.

D É C I S I O N

Mise à jour sur le laboratoire agréé de Moscou est noté.

– 6.3 Politique d'application initiale du Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS)

M. TAYLOR a déclaré que le Comité exécutif avait approuvé la politique mise en place. Les membres se souviendront que le standard allouait pour une discrétion quant à la priorisation de certains éléments du programme de conformité en raison du volume de travail au début, et que la politique précise les priorités, avec la possibilité de s'en écarter dans des circonstances exceptionnelles. Cela a bien fonctionné. J'espère qu'il était assez clair et qu'il ne faisait que deux pages. A la fin de l'année dernière, le Comité de révision de la conformité a discuté de la possibilité et de la nécessité de le renforcer, étant donné que l'AMA est entrée dans le processus il y a quelques années. L'AMA est actuellement dans une période de transition et se dirige vers un nouveau président, de nouvelles règles et un Code en 2021. Il est proposé de maintenir la politique pour la période intérimaire en vue d'avoir une nouvelle politique au début de l'année suivante, et il serait heureux d'en discuter si nécessaire.

D É C I S I O N

Politique intérimaire approuvée et calendrier de la politique révisée pour l'application initiale du SICCS par l'AMA est notée.

7. Autres questions

M. DÍAZ a informé les membres qu'il s'agissait de sa dernière réunion du Comité exécutif et il a remercié ses collègues du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il a passé quatre ans à la présidence du CADE. Après que l'Equateur a pris la tête du CADE, il lui a été demandé de passer une année supplémentaire avec l'AMA, de sorte que son engagement envers le CADE prendra fin avant le mois de mai. L'Equateur reprendra le siège. Il remercie le personnel de l'AMA et le bureau du Directeur général, ainsi que Mme Withers, Mme Chinnarassen, Mme Nezan et M. Bouchard. Ces cinq années ont été merveilleuses et il est honoré d'avoir pu contribuer au sport par l'intermédiaire de cette merveilleuse agence. Il continuera à contribuer à la lutte contre le dopage par l'intermédiaire du Bureau de la Convention de l'UNESCO, afin qu'il puisse voir ses collègues autour de lui. Il serait heureux de soutenir les activités. Il a remercié et félicité tout le monde.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Díaz. Ce fut un grand plaisir de coopérer avec lui et il a remercié M. Díaz pour ses efforts, ses connaissances, son expérience et son amitié. Il est heureux que les possibilités de coopération avec M. Díaz soient plus nombreuses. M. Díaz est le président du Bureau des conventions de l'UNESCO et il se réjouit de travailler avec lui.

8. Réunions futures

LE PRÉSIDENT a énuméré les prochaines réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il a remercié les hôtes pour leur hospitalité, ainsi que les interprètes et les prestataires de services audiovisuels et le personnel. Il a remercié les membres pour leur patience lors de sa première réunion à la tête du Comité exécutif et se réjouit de les revoir bientôt.

DÉCISION

Comité exécutif – 16 mai 2020, Montréal,
Canada;
Conseil de fondation – 17 mai 2020, Montréal,
Canada;
Comité exécutif – 15 septembre, Shanghai,
Chine ;
Comité exécutif – 11 novembre 2020, Istanbul,
Turquie ;
Conseil de fondation – 12 novembre 2020,
Istanbul, Turquie.

La séance s'est ajournée à 13 h 50.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA